

L'INFORMATEUR

Corse nouvelle

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 11 au 17 mars 2011 - N° 6355 - 60^{ème} année



INITIATIVE

**La Bibliothèque
Municipale de Bastia
ouverte aux bébés-lecteurs**

Bibliothèque Municipale de Bastia

Le mercredi aux bébés-lecteurs

Tous les mercredis, les enfants de 3 mois à 3 ans peuvent participer, à la bibliothèque municipale de Bastia, sous la houlette d'une animatrice à des ateliers de lecture.

Marie-Josée Subissi, captive les enfants qui, pendant une heure, boivent le récit de l'histoire qu'elle leur fait découvrir.

Un régal pour les mamans aussi devant le spectacle de leurs enfants émerveillés.

Une belle initiative aux prolongements multiples.



Hôtel Spa Restaurant Club

Route de Pineto, Route de la Canonica - RD 107
20290 LUCCIANA

**4 Salles de séminaire pouvant accueillir :
Showrooms, Conférences, Réunions...
de 2 à 100 personnes.**



Accueil café, pause déjeuner,
apéritif dinatoire, repas ...

Également Séminaires résidentiels et incentives

**Devis gratuit et personnalisé sur simple demande
Une équipe à votre service pour des journées de qualité.**

☎ 04.95.30.02.50

fax 04.95.38.31.59

la.madrague@wanadoo.fr

Entre nous

Par Pierre Bartoli

● **Les élections présidentielles** occupent l'essentiel des médias et occultent le quotidien des français.

A suivre les informations, l'impression dominante est que «tout va mal», tout est perdu et corrompu. On s'étonne après que les extrêmes se donnent du souffle pour «surfer» sur cette vague de mécontentement, que certains politiques avec le renfort des médias, orchestrent avec une délectation morose, inquiétante !

Cette capacité à faire «broyer du noir» recèle tous les ingrédients contribuant à déliter les fondements de la démocratie.

Le discrédit affiché à l'égard des plus hautes autorités de l'État est d'une gravité extrême et qui ne peut suffire à masquer l'incapacité des partis à proposer un projet d'avenir pour notre pays où le débat se situe aujourd'hui, au ras des pâquerettes pour ne pas dire des caniveaux.

● **La campagne des élections cantonales**, en Corse, se déroule dans une relative sérénité confinante, ici et là, à l'indifférence, à l'exception de celle concernant le canton de Porto-Vecchio où s'affrontent Camille de ROCCA SERRA et Jean-Christophe ANGELINI.

Mais les électeurs ne sont pas dupes. Ils sauront marquer les différences tout en faisant en sorte que la stabilité qui caractérise les deux assemblées départementales demeure en l'état, à l'issue du scrutin.

● **Par contre, ce qui préoccupe aujourd'hui la Corse**, c'est la facilité avec laquelle la grève de la SNCM s'est installée et se poursuit au détriment de l'économie insulaire !

Qu'une corporation puisse à intervalles réguliers, bloquer la Corse, dans le domaine essentiel que constituent les liaisons avec le continent, constitue un déni de démocratie autant qu'il démontre l'incapacité de l'État et des institutions concernées à doter la Corse de ce «pont» indispensable reliant l'île au reste du monde !

Cette nécessité devrait rassembler politiques, décideurs et simples usagers pour la mise en place d'une charte qui fasse que rien, jamais, ne puisse «bloquer» la Corse dans ce besoin vital qu'est le transport aérien et maritime !

Aucune revendication aussi légitime qu'elle puisse être, ne doit plus pouvoir permettre que l'on puisse prendre en otage la Corse !

Maintenir cette «épée de Damoclès», s'apparente à un chantage aux prolongements criminels, pour l'économie régionale et pour les usagers atteints dans leur droit à la libre circulation des biens comme des personnes.

Que ceux qui attendent à ce droit essentiel et imprescriptible, soient placés «hors d'état de nuire» ! **C'est le rôle de l'État, des Collectivités que de le faire respecter en dehors de tout combat d'ordre idéologique et corporatiste !**



Le collège Philippe

Entre dans l'ère numérique pour construire s

Ce sont 307 élèves qui ont pris le chemin de l'établissement cervionais à la rentrée scolaire 2010-2011, répartis dans les 15 divisions proposées. Un collège atypique en soi, bien décidé à faire de la résistance pour défendre sa cause de collège du monde rural, de surcroît dans un village de l'intérieur. Et cela fait un demi-siècle que cet établissement des années 60 défend son statut, avec un certain succès. Au-delà des difficultés rencontrées. Parfois contre vents et marées.

C'est avec une certaine fierté que le **collège de la Costa Verde**, -- qui scolarise des adolescents des deux versants, littoral et montagne -- est entré dans l'ère numérique en comptant parmi les cinq collèges «pilotes» ayant bénéficié de la mise en place de l'**ENT** (l'**Espace Numérique de Travail**). Le collège a ainsi été câblé, chacune de ses salles équipées d'un poste informatique, et l'établissement est fin prêt pour mettre en application ce programme élaboré et financé par la **Collectivité Territoriale de Corse** pour améliorer la communication avec les familles et animer un travail interactif. Un programme qui a vocation à être généralisé à tous les collèges de **Corse**.

Un atout pour l'avenir que la principale, **Elisabeth Mazzieri**, considère comme «ancré dans une évolution positive. L'informatisation du collège en est la preuve et symbolise la politique de l'établissement, tournée vers l'avenir et l'ouverture au sens large du terme. On mène de front l'utilisation des techniques modernes et l'accompagnement individualisé des élèves. Cela concrétise notre attachement à un collège du monde rural dont la survie est liée à la vie intrinsèque d'un village. D'où l'importance du maintien de l'effectif pour garantir le dynamisme de l'équipe pédagogique et de ses 30 enseignants. Notre politique éducative est centrée sur la réussite scolaire et la prise en compte des difficultés de chaque élève. Notre taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) est en hausse constante depuis 2007. Nous sommes passés de 64% à 85% de réussite et c'est une grande satisfaction». Privilégier l'ouverture culturelle, initier des voyages, renforcer la filière bilingue, et élaborer avec soin le contrat d'objectifs qui a pour ambition première de mettre en œuvre une politique pédagogique qui réponde aux besoins des élèves, tout en donnant une identité positive à l'établissement, sont les principales perspectives fixées. La principale **Elisabeth Mazzieri** insiste volontiers sur les objectifs visés : «Il est important de rétablir un lien de confiance entre les parents et l'institution scolaire. Notre objectif est de réduire la distance symbolique entre les familles et le collège dans un esprit de respect mutuel et d'accompagnement individualisé de la scolarité».



Elisabeth Mazzieri est la principale de l'établissement cervionais depuis la rentrée 2008

Pescetti

et son avenir



Le conseil d'administration du collège s'investit pleinement dans le contrat d'objectifs fixé



Avec vue sur la mer, le collège de Cervioni bénéficie d'une situation très enviable



Comme tous les collèges et lycées de Corse, celui de Cervioni a reçu la visite de l'action éducative de la Collectivité Territoriale de Corse, sous la conduite de Marie-Thérèse Olivesi, conseillère de l'exécutif et déléguée Education Jeunesse et Sports

La Collectivité Territoriale à l'écoute du collège Philippe Pescetti

Dans la continuité des visites d'établissements scolaires (collèges et lycées) de la **Corse**, l'action éducative de la **Collectivité Territoriale de Corse** s'effectuait tout dernièrement à **Cervioni**, dans les murs du collège **Philippe Pescetti**. Une délégation emmenée par **Marie-Thérèse Olivesi**, conseillère exécutive, déléguée à l'Éducation Jeunesse et Sports, avec **Alexandre Aillaud**, chef de service, **Alain Pasqualini**, directeur Education Jeunesse et Sports, **Alain Fichou**, directeur bâtiment, et **Guy Graziani**, chef de service bâtiment de l'enseignement. Une visite qualifiée de «nécessaire» par la conseillère territoriale, pour établir le contact entre les acteurs d'une part, et d'autre part pour recenser au plus juste les besoins de chaque établissement en matière de travaux sur les bâtiments, en matériel et en personnel **TOS**, financés par la **Collectivité Territoriale**.

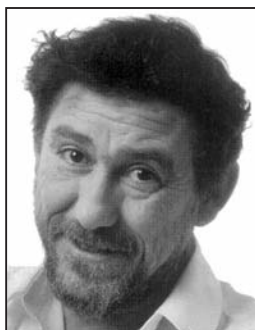
Au **collège Philippe Pescetti** de **Cervioni**, la délégation a longuement débattu avec madame la principale, des projets de création d'un **Pôle Santé** regroupant une infirmerie et le bureau d'une assistance sociale, la rénovation de l'espace «plonge» du réfectoire, et la création d'une salle multimédia, bien dans le ton des nouvelles technologies de la communication, qui passionnent l'établissement de la **Costa Verde**, prouvant – si besoin est – que ruralité et modernité ne sont pas antinomiques.

Philippe Forcioli : la hardiesse et la gaieté dans les mots

Anima accueille **Philippe Forcioli** pour un concert, à l'**Ecole de Musique Anima de Casamozza di Fiumorbu**, le mardi 15 mars à 21h. Depuis 1977, **Philippe Forcioli** «*chante et dit*», à travers chansons et lectures une langue vivante, passionnée, vraie.

Original, **Philippe Forcioli** l'est dans son parcours comme dans sa création. Des spectacles aux formes réinventées. Dans l'un d'eux il est uniquement accompagné de sa guitare et d'un contrebassiste, et nous entraîne dans la vibration de ses mots et ses phrases. Un autre le présente seul en scène donnant lecture de textes de **Joseph Delteil**. Ayant déjà reçu deux fois le prix de l'académie **Charles Cros**, salué par la presse nationale (**Le Figaro**, **Télérama**, **Libération**...) il garde sa simplicité. Il n'hésite pas à proposer des «*concerts chez l'habitant*» pour s'installer dans votre salon, votre garage, votre jardin, pour le plaisir des mots...

«*Le mystère demeure*», est le nom de son dernier et 10^{ème} album. Mais ne vous y trompez pas, rien de sombre ici.



Ce serait mal écouter : il est lumineux comme l'est l'intemporelle poésie de Forcioli, comme le sont ses chansons depuis toujours. Le mystère du titre, c'est notre présence ici, sur cette terre : «*C'est beau, c'est grand, c'est fou / C'est incompréhensible / On est planté là sans savoir pourquoi / Et puis toc ! Un jour on meurt / Le mystère demeure*».

Philippe Forcioli s'arrêtera donc au **Centre Culturel Anima**, le temps d'une soirée, pour un moment de partage et d'échange, pour transmettre sa passion du langage toujours hardi et souvent gai.

Philippe Forcioli sera en concert, le mercredi 15 mars à 21h, à l'**Ecole de Musique Anima**, à **Casamuzzona di Fiumorbu**, à **Prunelli di Fiumorbu**, à l'initiative du **Centre Culturel de la Plaine Orientale**.

Entre chansons et lectures, l'artiste amoureux des mots proposera de découvrir son dernier album : «*Le mystère demeure*».

Entrée : 15€, abonnés 11€ - jeunes 6€, abonnés 5,50€

<http://sitephilippeforcioli.free.fr/>

<http://www.myspace.com/philippeforcioli>

■ Comité de Bastia

CAMPAGNE ALIMENTAIRE 2011

Les premières distributions auront lieu les mardis 5 et 12 avril 2011, les dossiers d'inscription sont à déposer depuis le 7 mars 2011, au **Bat.38 de la Cité Aurore**, du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30. «*Tout ce qui est humain est nôtre*».



■ **Le Centre Méditerranéen de la Photographie** organise du 24 mars au 5 mai 2011, du lundi au samedi de 9h à 19h, à l'**Espace Diamant, Bd. Rossini, à Ajaccio**, l'Exposition «*Panorama sur les 20 ans d'une Collection*». Entrée libre.

■ Boulodrome de Lupino : La pluie s'est invitée, après l'inauguration

Les boulistes, à l'évidence, sont consternés, et, les services de la Ville ont de quoi faire...



ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie
Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

■ Université de Corse

Conférence « Prévention et Traumatologie Sportive »

La **Faculté des Sciences et Techniques et le département STAPS de l'Université de Corsica**, a organisé le 10 mars 2011, à 13h30, **salle 201 – Campus GRIMALDI**, une conférence : «*Prévention et Traumatologie sportive*», présentée par le **Docteur Frédéric Frau**.



Le sport est une cause fréquente de blessures aux conséquences parfois gravissimes. Pourtant, un bon nombre de ses blessures sont évitables. A travers 2 exemples de pathologies, que sont les «*tendinopathies*» et la rupture du ligament croisé antérieur du genou. Nous évoquerons les principaux facteurs responsables de ces blessures. Les «*tendinopathies*» surviennent surtout après une modification brutale de l'activité sportive en termes de quantité et de qualité. Les ruptures du **LCA** sont favorisées par un défaut de préparation physique. La prévention passe par une bonne connaissance de ces facteurs favorisants dont la détection nécessite parfois des moyens sophistiqués.

Vingt-cinq ans deux carrières

Jean-Pierre Nucci livre ses impressions sur son déracinement, ses choix et ses incertitudes. Chaque nouvelle relate un moment déterminant de sa vie.

" Rien ne me prédisposait à partir. Beaucoup m'en dissuadaient. Une nonchalance instinctive, une oisiveté tenace, une idée paisible et simple de l'existence. Un tout qui peut faire une vie. Presque. Mais je suis parti. La nonchalance toujours palpable, l'oisiveté oubliée, la Corse et le souvenir familial opiniâtres, mon destin a eu raison de mon enracinement. Je vis désormais à Paris. "



L'auteur

Jean-Pierre Nucci

Jean-Pierre Nucci est coach sportif

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur le sport

De la grand-mère qui surmonte sa phobie de l'eau pour le plaisir de barboter avec ses petits enfants aux chefs d'entreprise surmenés, Jean-Pierre Nucci distille ses secrets pour un développement personnel réussi.

A commencer par lui-même qui gagne contre son mal de dos, et réalise une reconversion de fonctionnaire à entrepreneur...

Premier enseignement : les vertus de l'entraînement et de la préparation physique !

■ **AJACCIO**

Le Restaurant asiatique «**Le Mandarin**», au **22-24 bis, Bd. Dominique Paoli**, est ouvert tous les jours de 12h à 14h30 et de 19h à 23h, avec son buffet à volonté, tous les jours et ses plats à emporter (-10%).

Tél : **04 95 78 88 88**.

L'Auberge «La Ferme», à **Agosta-Plage**, depuis le 9 mars, a réouvert ses salons.

Réservations au : **04 95 25 02 09**.

Le Restaurant «L'Ambata», à **Porticcio**, accueille en concert, le samedi 12 mars, **Jean-Paul Poletti «In Poesia»**.

Réservations souhaitées au : **04 95 25 13 21**.

■ **PORTO-VECCHIO**

Jean-Pierre Barillet, dans sa coutellerie du **Bastion**, fait vivre l'art du montage de couteaux, avec son entreprise familiale qu'il mène depuis trente ans avec succès.

Tél : **06 29 27 68 53** – email : **dubastion@wanadoo.fr**

■ **BASTIA**

Informatique et Jeux Vidéo, à l'**Espace Média**, à **Montesoro, Espace Tamburini – RN 193**, est la boutique spécialisée, par excellence, avec son espace partenaire, **Sony Vaio**, (facilité de paiement).

«**Le Petit New-York**», restauration rapide, au **15, rue César Campinchi**, sur place ou à emporter, midi et soir, propose ses Burgers, Hot-dogs, Fast-food. Livraison, le soir, à **Bastia** et alentours, de 19h à 22h30.

Au **Vieux Port de Bastia**, tous les jours jusqu'à minuit, «**La Brasserie Colomba**» a réouvert ses salons avec une nouvelle carte. Tél : **04 95 32 79 14**.

«**Au Chat Botté**», boutique spécialisée chaussures et vêtements enfants, **rue Abatucci**, à **Bastia**, propose de nombreux articles de marque. Tél : **04 95 32 13 24**.

«**Salon Actuel**», visagiste coloriste, au **2, rue Luce de Casabianca**, et sa nouvelle direction avec **Mathieu Giarmarchi**, accueille sa clientèle du lundi après-midi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h (vendredi et samedi non stop).

Tél : **04 95 31 04 87** et **06 24 15 53 00**.

■ **LUCCIANA**

A **Lucciana**, route de l'aéroport, une nouvelle Boutique de Maroquinerie, Accessoires, Articles en cuir, **SAC'Ré**
Tél : **06 99 80 11 28**.

■ **COMMUNIQUÉ**

En cherchant à défendre les intérêts de la profession, les agriculteurs se voient amenés à comparaître en justice !

«*On marche sur la tête ! Alors que depuis des mois les agriculteurs dénoncent les agissements de vendeurs peu scrupuleux qui proposent tour à tour des poteries, des marteaux, des produits agricoles de provenance douteuse sans aucune règle (fiscalité, traçabilité...), et dérèglent ainsi les marchés locaux, aucune disposition n'a été prise de manière forte.*

Aussi, excédés par cette situation, quelques producteurs ont mené une «action coup de poing» en délogeant un de ces vendeurs dans l'extrême sud mercredi 23 février dernier.

Nous nous apercevons que des mesures disproportionnées sont prises puisque Jean-François RENUCCI, co-président de Jeunes agriculteurs de Haute-Corse, à l'origine de l'action est d'ores et déjà «invité» à comparaître en justice.

Nous aurions aimé qu'une efficacité, une rapidité et une implication aussi fortes soient mises en œuvre envers les vendeurs à la sauvette dont nous dénonçons les pratiques depuis plus d'un an.

Nous appelons une fois de plus, par voie de presse, l'ensemble des instances concernées à prendre les dispositions nécessaires et à condamner les véritables contrevenants.

D'autre part nous apportons un soutien sans faille au syndicat «Jeunes agriculteurs de Corse-du-Sud» pour l'action syndicale menée sur le même thème à Ajaccio.»



■ **AJACCIO**

Communiqué de la CGT Retraite, à Ajaccio

Ça suffit !!!!!!!!!!!!! Basta !!!!!!!!!!!!!!!!

«*L'Union Syndicale des retraités Cgt Corse Sud dénonce la demande d'une hausse des tarifs aérien de 3,4 %, supérieure à l'inflation, faite à l'Office des Transports de Corse, par la direction d'Air Corsica, pour répondre à l'augmentation du baril du pétrole.*

Une nouvelle fois se seront les plus démunis, qui en feront les frais, eux qui luttent pour gagner le droit au transport en demandant aux élus de l'Assemblée de corse une réduction de 50 % sur les tarifs de l'aérien.

L'Union Syndicale des retraités Cgt, demande à l'Office des Transports de Corse de rechercher d'autres sources de financement mais aussi de demander aux Chambres de Commerce d'Industrie de Corse et de PACA, à l'Etat et à la Collectivité territoriale de Corse de diminuer les prix des taxes aéroportuaires comme cela c'est pratiqué pour 2011 sur l'aéroport de Nice où elle est passé de 8,22 € à 7,93 € (Bastia 12€) ».



■ Jeudi 17 mars 2011 à 10h, dans les bureaux de la concertation publique
10 Parc Belvédère - Avenue de la Libération - Ajaccio

A l'issue de la concertation, soit 17 réunions publiques portant sur le **projet Cyrénée**, les garants et **GRTgaz** invitent à l'un des derniers échanges qui lui ait réservés.

Cet échange se déroulera en présence de **Patrick Legrand**, garant et Vice-président de la **Commission nationale du débat public**, et **Georges Seimandi**, Directeur du **projet Cyrénée** au sein de **GRTgaz**.

Ce rendez-vous permettra de faire une pré-évaluation de ce débat public volontaire ainsi qu'un état des premiers enseignements.

■ **CALENZANA**

La boulangerie «**L'Amadeus**», a ouvert un point de vente à **Calvi**, depuis le lundi 7 mars 2011 au **2, rue Joffre** où son **Point Chaud** présente son pain artisanal et ses pâtisseries.

■ **CALVI**

Grande Braderie jusqu'au 12 mars, sur les chaussures à **Intersports SAB**.



Jean-François BATTINI

Nommé vice-président de l'UMP de Corse du Sud



Personnalité aux convictions affirmées, Jean-François Battini, avait tenté de proposer une voie nouvelle pour la Politique en Corse, via la liste, «*Demain la Corse – Forza Corsica*», aux dernières Elections Territoriales. Il souhaite, aujourd'hui, continuer le combat politique, en rejoignant l'UMP, sa famille d'esprit.

«Après une période de réflexion, suite aux élections territoriales de mars 2010 où j'avais été tête de liste de Demain la Corse-Forza Corsica, j'ai décidé de poursuivre le combat politique. J'avais annoncé dès le début du mois de septembre 2010 que mon action future se situerait dans le camp libéral dont je suis issu. J'intègre donc aujourd'hui l'UMP de Corse du Sud au poste de vice-président qui me donnera les moyens d'agir au service de la Corse.

Ma démarche s'inscrit pleinement dans un cadre rectiligne et cohérent depuis la création en octobre 2007 du cercle de réflexion Demain la Corse qui m'a permis, après un large travail d'écoute et de concertation, de poser, avec mes amis, les bases d'un projet ambitieux pour la Corse.

Cela nous a conduits à créer, en septembre 2009, un parti politique, Demain la Corse-Forza Corsica distinct mais issu du cercle de réflexion, qui avait pour but logique et responsable de traduire la réflexion en action. Car réfléchir sans avoir le souci d'agir ne mène pas très loin. Ma candidature aux élections territoriales, entouré de mes amis, sous la bannière de ce nouveau parti, m'a permis de mesurer l'attente de la population mais aussi l'impérieuse nécessité de partir à l'avenir au combat politique sous une bannière identifiée.

Je ne renie en rien la démarche de Demain la Corse qui a aujourd'hui vécu et qui était une démarche trans-partis et trans-courants, regroupant des libéraux, des gens de gauche et des nationalistes. Si elle était à recommencer, je la conduirais de la même manière et avec la même énergie, mais la vérité du scrutin qui traduit la nécessité d'un affichage politique clair m'a convaincu de poursuivre mon aventure politique en m'inscrivant dans un camp politique identifié.

Je me situe dans le camp libéral depuis toujours, depuis l'époque, il y a plus de 20 ans, où j'étais l'un des responsables des jeunes RPR de la Corse du Sud, depuis la période aussi du processus de Matignon où j'étais directeur de cabinet du Président libéral de l'Assemblée de Corse.

J'avais simplement mis entre parenthèses mon identité politique, comme les autres membres de Demain la Corse, pendant la phase qui nous a menés jusqu'aux élections territoriales, tout en indiquant mon soutien personnel à l'action conduite par le Président de la République, Nicolas Sarkozy dont, en ce qui concerne les sujets nous intéressant directement en Corse, j'ai notamment apprécié les initiatives fortes pour le Grenelle de l'Environnement et l'Union pour la Méditerranée.

A présent, je rejoins l'UMP de Corse du Sud, à un poste de vice-président qui me permettra de donner plus d'audience à mes

convictions et de me mettre en situation de les faire aboutir un jour afin d'être utile à la Corse, dans la mesure de mes moyens, ce qui est mon seul but.

Je rends hommage à l'ouverture d'esprit et à la hauteur de vues de Marcel Francisci, Président de la Fédération UMP de Corse du Sud, dont l'action éclairée et l'engagement au service de la Corse m'ont convaincu de le rejoindre.

Je sais qu'avec lui et avec Stéphanie Grimaldi, Présidente de la Fédération UMP de la Haute-Corse, ainsi qu'avec le poids des élus d'expérience que l'UMP compte en son sein, nous pourrions faire de grandes choses et contribuer à tracer la voie d'un avenir meilleur pour notre île.

J'entends modestement y apporter ma contribution, en m'intégrant dans une équipe performante et dynamique et en faisant valoir ma vision de la Corse que j'ai défendue dans le cadre de Demain la Corse.

Dans la continuité de cette démarche, j'entends défendre l'idée d'une Corse qui s'affirme dans le concert européen des régions, qui se tourne résolument vers la Méditerranée et notamment la Toscane, la Catalogne, la Sardaigne, la région PACA et le Languedoc-Roussillon et qui engage des partenariats fructueux en termes de développement économique et d'emploi avec ces régions et d'autres, tout autour de la Méditerranée.

Nous devons bâtir une relation nouvelle avec l'Europe mais aussi avec Paris, une relation de confiance confortée par le fait que nous saurons prendre des initiatives cohérentes et concertées en Corse et élaborer notre vision du développement économique et social de la Corse, tout en agissant fortement en faveur de la préservation et du développement de la langue et de la culture corses, fondements de notre identité.

L'Etat nous suivra si nous lui présentons une vision de la Corse s'inscrivant pleinement dans la République tout en souhaitant nous assumer et devenir plus responsables.

Voici une partie des idées que je verserai au débat dans les prochains mois et qui sont dans la continuité de celles que j'ai toujours défendues.

Je pense que dans le cadre d'un UMP Corse en plein renouveau et en phase de refondation, qui va apporter de l'innovation dans la vie politique insulaire des prochains mois, et dans lequel je vais m'intégrer pleinement, je pourrai apporter ma modeste contribution à l'élaboration d'une nouvelle ambition pour la Corse et sa jeunesse. J'espère ainsi contribuer à l'émergence d'une Corse qui, s'appuyant sur ses atouts, dont les Corses eux-mêmes n'ont souvent pas assez conscience, met l'excellence au cœur de ses priorités.

Inseme per Bastia

«Défendre les intérêts fondamentaux de notre ville»

Parmi les candidats aux prochaines élections cantonales de Bastia 1 et Bastia 3, il est à noter la présence de représentants d'*Inseme per Bastia*, soutenus par *Femu a Corsica*, en les personnes de Michel Castellani, Carmen Pinna, Bernard Cesari et Jérôme Vivarelli Mari. Pour connaître les motivations de leur engagement, *l'Informateur Corse Nouvelle* a rencontré l'un d'eux.

► **Michel Castellani, qu'est-ce qui a motivé la candidature d'*Inseme per Bastia* aux prochaines élections cantonales de Bastia 1 et Bastia 3 ?**

La présence d'*Inseme per Bastia*, soutenu par *Femu a Corsica*, dans les deux élections cantonales de la ville de Bastia, est le prolongement naturel de notre action municipale et territoriale. Elle permettra aux Bastiaises et aux Bastiais, de plus en plus nombreux, qui se reconnaissent dans notre démarche, d'exprimer leur confiance, leur sympathie et leur volonté de changement. Les quatre candidats profondément engagés que nous sommes, à travers notre vie professionnelle, syndicale et associative, partagent au quotidien les préoccupations, les difficultés et les espoirs des Bastiaises et des Bastiais.

► **Que peuvent attendre les électeurs de votre engagement ?**

Notre présence au Conseil général sera le gage d'une évolution dans une gestion particulièrement opaque, inefficace et quelquefois franchement inacceptable. Nous défendrons, par ailleurs, sans esprit campaniliste,

les intérêts fondamentaux de notre ville comme nous l'avons fait sur tous les dossiers importants à la Collectivité territoriale et au sein du Conseil municipal. Parce qu'ils nous connaissent et nous ont vus à l'œuvre, les Bastiaises et les Bastiais savent que leur confiance est méritée et que les intérêts de leur canton et de leur ville seront défendus.

► **Quelles sont les grandes lignes du projet qui vous anime en faveur de Bastia et de ses deux cantons dont le mandat de conseiller général sera renouvelé les 20 et 27 mars ?**

Nous serons présents à ces élections cantonales pour dénoncer un système piloté de façon occulte par des hommes qui distribuent emplois, aide sociale, logements, subventions-soumissions aux mairies à des seules fins électoralistes, qui mettent en coupe réglée une institution publique, aujourd'hui soupçonnée de corruption et de manipulation de marchés publics. Il est grand temps de moraliser la vie publique et de lui rendre sa vocation première : être au service de l'intérêt collectif. Nous serons présents pour proposer une gestion transparente et équitable des interventions sanitaires et sociales (petite enfance, RSA, personnes âgées, personnes handicapées...), des marchés publics (transports scolaires, réseau routier, abattoirs...), de la politique de l'emploi et du personnel (mutation sanction, mise au placard...), du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), de l'entretien du réseau routier, de



Michel Castellani, professeur d'université, conseiller municipal de Bastia et conseiller territorial, aux côtés de sa suppléante Carmen Pinna, agent de maîtrise des organismes sociaux, impliquée dans le monde associatif et culturel.

l'aide aux communes ou encore de la politique de logements sociaux.

Nous serons présents pour impulser une autre politique culturelle et sportive, une meilleure gestion des subventions aux associations ainsi qu'une politique solidaire et responsable de l'action sociale. Nous serons présents pour amplifier «*u soffiu novu*», né des municipales de 2008, confirmé lors des élections territoriales de 2010, preuve de la volonté des Bastiaises et des Bastiais ainsi que de tous les Corses de «*faire de la politique autrement*».

► **Comment envisagez-vous d'articuler votre action ?**

Les attributions et compétences du Conseil général de la Haute-Corse sont en partie au cœur du projet que nous souhaitons proposer aux Bastiaises et aux Bastiais en 2014. Celui-ci consiste notamment à faire vivre la démocratie participative en favorisant une véritable concertation entre le Conseil général, la Mairie et les riverains. Il s'agit d'autre part de rendre la ville plus attractive et dynamique, revivifier les quartiers, soutenir les commerces de proximité, créer enfin un véritable plan de circulation, de piétonisation et de stationnement, recréer du lien social, préserver et valoriser le patrimoine, développer un tourisme identitaire, favoriser le bilinguisme, impulser une politique du travail juste en privilégiant la corsisation des emplois, moraliser la vie publique, redéfinir une politique du logement, proposer des projets structurants ou encore s'inscrire dans une politique de développement durable préservant l'environnement...



Bernard Cesari, commerçant multimédia et informatique, militant associatif dans le quartier, dans la défense de l'environnement, aux côtés de sa suppléante Jérôme Vivarelli Mari, mère au foyer, militante associative et culturelle.

■ ELECTIONS CANTONALES 2011

Ange-Pierre Vivoni, Président de l'Association des **Maires de Haute-Corse** et qui brigue la succession de **Jean Motroni**, au siège cantonal de **Sagro-Santa-Giulia**, avec les responsables du **Parti Socialiste**.



L'opposition départementale, en ordre de bataille

Les élus de la famille libérale de la **Haute-Corse**, à travers un communiqué, ont tenu à affirmer leur union et leur solidarité avec ceux d'entre eux, candidats au renouvellement de leur mandat...

Déclaration du Parti Radical de Corse

Fédération de la Corse-du-Sud, Fédération de Haute-Corse

En vue des prochaines élections du 20 et 27 mars prochains prévues pour le renouvellement de quelques 25 conseillers généraux de notre région, les fédérations de Corse-du-Sud et de Haute-Corse du Parti Radical réaffirment avec force leurs positions.



Elections de transition par obligation, les Cantonales de 2011 laissent d'ores et déjà une image peu flatteuse pour notre démocratie, mais finalement comparable à celle des précédents scrutins.

Des candidats errants de quartiers en quartiers, voire de village en village, sans réels bilans ou perspectives, se trompant parfois de débats et par conséquent d'élection et dans lesquels chaque électeur aura bien du mal à se retrouver.

C'est ce que l'histoire nous enseigne depuis maintenant plusieurs années et que chacun feint d'ignorer.

La Corse mérite mieux que cet étrange «théâtre d'ombre» pour lequel un certain nombre de candidats de la majorité présidentielle ont préféré laisser au vestiaire une investiture probablement encombrante, proposant finalement aux électeurs une vague partie de poker menteur !

Le Parti Radical qui fait partie de la majorité présidentielle, n'a pu à l'occasion de cette élection, faire reconnaître ses principes et faire prévaloir ses valeurs.

Il continuera en Corse comme ailleurs à défendre une politique de progrès social, de solidarité et de développement économique durable.

Devant ces velléités de camouflage préjudiciable à la clarté des choix, nos 2 fédérations ont décidé de ne présenter aucun candidat et de n'accorder aucun soutien.

Nous invitons nos militants et plus largement l'ensemble des électeurs à une analyse minutieuse des bilans des différents sortants et des programmes proposés tant par ceux-ci que par les challengers en lisse, afin de voter en toute connaissance de cause.

Nous rappelons enfin que les militants et responsables radicaux qui ont décidé de s'investir dans cette élection auprès d'un candidat, ne le feront qu'à titre privé, n'engageant ainsi en rien notre parti.

Nous souhaitons à la Corse un débat riche, constructif et digne.

Jean Marc CRESP
Président pour la Corse-du-Sud

Charles STRABONI
Président pour la Haute-Corse

■ Stéphane BOUILLON a quitté le Palais Lantivy...

Le Préfet de la Corse et de la Corse-du-Sud, **Stéphane BOUILLON**, a quitté notre île pour prendre la direction du Cabinet du nouveau ministre de l'Intérieur, **Claude GUEANT**. En souhaitant plein succès dans ses nouvelles fonctions à **Stéphane BOUILLON**, nous voulons dire combien nous avons apprécié sa «représentation» de l'**État en Corse**. Il n'est pas toujours facile d'être le représentant de la **République** dans une région aux spécificités particulièrement marquées comme les nôtres, nous sommes très au **Préfet BOUILLON** d'avoir été l'homme de la situation.

Nous espérons qu'il saura être dans ses nouvelles fonctions un homme de compréhension s'agissant de notre île et de ses difficultés... En même temps nous souhaitons la meilleure des bienvenues au Préfet **Patrick STRZODA**, qui lui succède et rejoindra le **Palais Lantivy** dans quelques semaines.

■ NÉCROLOGIE

Sainte Lucie de Tallano pleure la disparition d'Antoine Greani, le premier magistrat de la Commune, qui a succombé à une crise cardiaque, à l'âge de 55 ans. Forte personnalité, unanimement appréciée, Antoine Greani aura été un élu actif, créatif et concret. Son sens de l'intérêt général et son implication auront été les axes et les moteurs de son action. A sa famille, à ses administrés et amis, notre journal présente ses sincères condoléances, en s'inclinant devant la mémoire d'Antoine Greani.

**OLMI-CAPPELLA : Stage de création de masques**

Un stage conventionné par l'Afdas est proposé par l'Aria à Olmi-Cappella du 21 mars 9 heures au samedi 26 mars à 17 heures. Ce stage permettra aux décorateurs, scénographes, costumiers, et élèves des DMA costumes comme aux comédiens de découvrir les techniques permettant la réalisation de masques sous différentes formes et dans différents matériaux. L'objectif est également de mettre en pratique plusieurs de ces techniques dans le but de réaliser l'objet le plus abouti possible. Ce travail passe par la prise d'empreinte du visage à la bande plâtrée, le tirage du positif de l'empreinte en plâtre, de la finition et de la décoration après les dessins préparatoires. Des exercices de prise d'empreinte à l'alginate sur le visage et les mains seront aussi mis en place pour acquérir des bases permettant simplement d'apprendre ces manipulations.

L'Aria, Etablissement Battaglini, 20259 Olmi-Cappella.
Tél +33 (0) 495 619 318, Fax +33 (0) 495 619 399

SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO : Exposition au couvent

Une exposition ludique et interactive est proposée au couvent de Sainte-Lucie-de-Tallano sur le thème de l'énergie. Gratuite et ouverte à tous, vous pouvez la visiter aux jours et horaires suivants : les lundi et vendredi de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, le jeudi et samedi de 14 heures à 16 heures.

Contact au 06 08 41 27 96.

**OLMETO : Permanence du Conseil Général**

Seront mises en place des permanences du Conseil Général les lundi 14 mars à Santa-Maria Figaniella de 14 heures à 17 heures, le jeudi 17 mars à Olmeto de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le lundi 28 mars à Fozzano de 14 heures à 17 heures et le jeudi 31 mars à Viggianello de 9 heures à 12 heures ainsi qu'à Arbellara de 14 heures à 17 heures.

PORTICCIO : Soirée corse avec Karaoaké

Le SLV d'Ajaccio organise une soirée agrémentée d'un repas corse qui sera conclue par un grand karaoké, le vendredi 18 mars à partir de 19 heures 30 à la CCAS de Marinca-Porticcio. La participation est fixée à 15 euros pour les bénéficiaires et 20 euros pour les autres participants. La famille et les amis de la famille sont invités à se joindre à la fête.

Réservations au 06 25 81 69 96 ou 04 95 26 40 13.

**CERVIONI : Le blé de l'espérance**

Pour aider les enfants malades, l'association le Blé de l'Espérance vend de petits sachets de blé à faire pousser dans son salon pour le symbole que cette plante représente. Lors de son assemblée générale, l'antenne corse de l'association a été très fière de présenter ses résultats encourageants et remercie les enseignes Hyper U Folelli, Carrefour Poretta

et Leclerc Alistro qui l'ont accueillie pour la vente. Un grand merci également aux bénévoles qui se sont engagés dans cette grande aventure ainsi qu'aux généreux donateurs. Un appel est lancé à destination de ceux qui souhaitent rejoindre l'association. Ils peuvent se renseigner auprès de Maryse Lombardo, la déléguée régionale au 04 95 36 37 67.

LEVIE : Musée de l'Alta-Rocca

Le musée de l'Alta-Rocca accueille l'anti-héros créé par Frédéric Federzoni qui porte le nom de Petru Santu, un vieillard qui «a une bonne bouille et un bel esprit». Le vernissage a eu lieu le samedi 5 mars ; quant à l'exposition, elle se poursuivra jusqu'au 27 mars. Vous avez jusqu'à la fin du mois pour redécouvrir des planches originales de cette bande dessinée de grande qualité.

**SOTTA : Casa Kilim**

En perpétuel mouvement, la galerie de la boutique Casa Kilim à Sotta vous propose des tapis anciens d'Anatolie, tissés par les tribus nomades turques. Plus de 500 pièces sont proposées aux yeux émerveillés des visiteurs alliant qualité, beauté, et authenticité. La boutique est ouverte toute l'année de 10 heures à 12 heures 30 et de 15 heures 30 à 19 heures 30. Elle est fermée le dimanche et le lundi matin.

Adresse : 45 rue principale, 20 146 Sotta.
Tel : 06 13 40 51 44. Fax : 04 95 70 51 32.

**LURI : Voyage en Andalousie**

La ligue de l'enseignement organise du 30 avril au 7 mai à destination des fonctionnaires actifs et retraités un voyage en Andalousie.

Le départ est prévu de Bastia et Ajaccio pour les villes de Seville, Cordou, Grenade et leurs fabuleux monuments.

Renseignements : 04 91 79 83 00.

**CALENZANA : Philippe Forcioli en concert**

Philippe Forcioli, poète, chanteur et compositeur balain, donnera un concert le vendredi 18 mars dans la salle du préau de Calenzana. Rendez-vous à 21 heures. L'entrée est fixée à 10 euros par personne.

**SARI-SOLENZARA : Mutuelle Générale de la Corse**

Une permanence est assurée tous les lundis à la mairie de Sari-Solenzara de 14 heures 15 à 16 heures. Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la conseillère d'agence de Ghisonaccia au 04 95 56 15 25.

**MORIANI : Une nouvelle association de commerçants**

Les commerçants de Moriani ont créé une nouvelle association de commerçants. Toutes les personnes qui veulent y adhérer sont priées de contacter les numéros suivants : 04 95 59 00 08 ou 04 95 36 71 69 ou le 06 11 58 14 07.



04

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AQUALOISIRS

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Chjoso della Vigna, Portigliolo - 20110 Propriano

Objet : La création, l'achat, la vente, l'exploitation par bail ou autrement de tous fonds de commerce d'achat, location et vente de bateaux motorisés ou non ; L'achat, la vente et la location de tous matériels de plage et de tous accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ; L'apprentissage de tous sports nautiques et notamment l'école de ski nautique et de wakeboard ; L'organisation événementielle nautique.

Durée : 99 ans

Capital : 5000 euros

Gérance : M. Laurent ARNEAUD demeurant Canale 2, Bâtiment A - 20100 Sartène

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,

08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Patrimonio du 24 février 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CRISTELLA

Siège : Patrimonio (Haute-Corse), Hameau Palazzo

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel (sans service de petit déjeuner).

- L'acquisition et l'exploitation de tous établissements à usage d'hôtel et toutes activités connexes et accessoires pouvant se rattacher à l'hôtellerie.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Josiane Dugast, demeurant Patrimonio (Haute-Corse), Hameau Palazzo,

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention, la gérance.

40

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé à Bastia du 25 février 2011, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL P&P DIFFUSION

Capital : 15.000 euros

Siège : ZI Erbajolo - 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet :

- La représentation commerciale pour son propre compte et celui de ses clients, en ce qui concerne la vente de matériaux du bâtiment et la vente de prestations de services s'y rattachant. Elle pourra effectuer tous travaux de pose dans le domaine du bâtiment.

- La création, la conception, la fabrication, le montage et la pose de toutes menuiseries pour le bâtiment.

Durée : 99 ans

Gérant : M. Jean-François PIERI - Rés Rive Gauche - 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis, Le Gérant.

22

LEOTOM

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chez Mr. Daniel BENASSI
Feminiccia - 20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ghisonaccia du 17 février 2011, enregistré à la recette des Impôts de Bastia, le 28 février 2011, bordereau 2011/260, case n°11, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : LEOTOM

Siège social : Chez Mr. Daniel BENASSI - Feminiccia - 20240 Ghisonaccia

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Daniel BENASSI demeurant Feminiccia - 20240 Ghisonaccia

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La Gérance,

46

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/03/2011 à Biguglia, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : Coordination- travaux - batiment - corse

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 5000 euros

Siège : Strada di Londa - 20620 BIGUGLIA

Objet : La société a pour objet en france et à l'étranger :

- L'ordonnancement, le pilotage, la coordination, mission complète, l'activité de consultant dans le BTP et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérance :

- Monsieur Gerard BURGUET demeurant STRADA DI LONDA - 20620 BIGUGLIA

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

59

OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO

20248 Macinaggio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, Notaire à ROGLIANO (Haute-Corse), soussigné, le VINGT-QUATRE FEVRIER DEUX MILLE ONZE enregistré à BASTIA, le 3 mars 2011, bordereau 2011, case 1, folio 270. Il a été constituée une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : "MORAPA"

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital social : Le capital social est de MILLE EUROS (1.000,00 euros)

Il est divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : Le siège social est fixé à OLETTA (20232) Plaine d'Oletta - Lieudit Cherbunaja.

Objet social : Vente et fabrication de glaces artisanales.

Durée : quatre-vingt dix neuf années

Apports : Le capital social est constitué entièrement par des apports en numéraire, laquelle somme a été déposée à un compte ouvert au nom de la société en formation "PAOLI DIDIER".

Gérance : Nomination de la gérance : Monsieur Didier PAOLI demeurant à BORGIO (20290) BP 12.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

Maître Christophe RAMAZZOTTI.

38

SARL JM PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Rue du 1er Bataillon de Choc
Résidence L'Amirauté - 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 février 2011, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : JM PATRIMOINE

Capital : 10.000 euros divisé en 10,000 parts.

Siège social : Rue du 1er Bataillon de Choc - Résidence l'Amirauté - AJACCIO 20000

Objet : La prise de participations ou d'intérêts dans toutes activités par voie d'apports, de souscriptions de titres, d'acquisitions de titres, de fusion ou autres ; l'administration, la gestion et l'animation de ces participations.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés,

Gérance : Monsieur Joseph MURATI, demeurant Rue du 1er Bataillon de Choc - Résidence l'Amirauté - Ajaccio 20000. Nommé sans limitation de durée aux fonctions de gérant, aux termes des statuts.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

52

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

GIANONNI

Société par actions simplifiée
Au capital de 1000,00 euros
Siège social : Résidence Le Beaulieu - Bât E
Pietranera - 20200 San Martino di Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bastia du 04/03/2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GIANONNI

Siège : Résidence Le Beaulieu - Bât E - PIETRANERA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000,00 euros
Objet : Pizzeria - Restauration et Débit de boissons (4ème catégorie), vente de pâtisseries et glaces, sandwiches et croque-monsieurs.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Joseph, Pierre GIANONNI, demeurant 90, Route de San Martino - PIETRANERA, 20200 SAN MARTINO DI LOTA,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

60

MACRILOU

SARL au capital de 1000 euros
3, Avenue Pascal Paoli - 20000 - Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 24 février 2011, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : MACRILOU

Siège social : Ajaccio 20000 - 3, Avenue Pascal Paoli

Objet : Salon de coiffure mixte, bijouterie fantaisie, produits de beauté, maroquinerie ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Marie-Louise GRILLET, née le 10 mars 1961 à Ajaccio (2A), demeurant à Ajaccio 20000 - 8, bis Boulevard J et B Maglioli

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio,

Pour avis, Le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/02/2011 à Moriani-Plage, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "KALLISTE"

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Capital : 500 euros

Siège : Route de la Plage, Moriani-Plage, 20230 San Nicolao

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise en location-gérance et l'acquisition d'un fond de commerce de GRANDE RESTAURATION tel qu'il existe et se comporte en son état actuel sous l'enseigne « RESTAURANT LE KALLISTE » sis Route de la Plage, Moriani-Plage - 20230 SAN NICOLAO.
- Toutes opérations de service liées directement ou indirectement à l'objet social.

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous autres fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou à l'autre des activités spécifiées.

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, et brevets concernant toutes activités pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Durée : 99 années à compter du jour de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérance :

- Monsieur Michel Moure, demeurant Villa Sainte Brigitte, Lieu-dit Valicella, 20230 Santa Lucia di Moriani

Immatriculation de la société : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

La gérance,

SARL BBcC

Société à Responsabilité Limitée
Siège social à Folelli 20213 - Lieu dit PRATALI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 mars 2011, enregistré à Bastia le 8 mars 2011, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : « SARL BBcC »

Siège social : FOLELLI 20213 - Lieudit PRATALI

Objet social : Tous travaux concernant le bois, comme la construction, l'habillage, la pose. La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : Mille euros (1000 euros)

Gérant : Monsieur Jean François SUCCI, demeurant FOLELLI - 20213, lieu dit PRATALI.

La durée du mandat est illimitée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
La gérance.

Catherine COSTA

Avocat - 40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Télécopie : 04 95 32 79 15

"L'ALGUA"

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7800 euros
Siège : Résidence I Minelli
Bâtiment A - 20200 Ville de Pietrabugno
RCS Bastia : 488 194 770

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 2 mars 2011, la collectivité des associés a décidé :

- de transférer le siège social de Résidence I Minelli, Bâtiment A, 20200 Ville de Pietrabugno, à, **2, rue Saint Jean, Quai du Vieux Port, 20200 Bastia.**

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE PACHA

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : Immeuble Sirocco, Lupino, 20600 Bastia

Objet : Pizzeria, sandwicherie, salon de thé ;

- Restauration rapide et petite restauration ;

- Livraison à domicile.

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Tarick Krimi, demeurant Cité Aurore, Bâtiment 8 B, Lupino, 20600 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALATA en date du 8 mars 2011, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARIE PIERRE ET JACQUES

Siège social : ALATA (Corse) Hameau du Picchio

Objet : La fabrication, la commercialisation et la promotion de "produits de bouche" de pâtisserie, de confiserie et de chocolaterie, et tous produits annexes de cette catégories qu'ils soient identitaires ou régionaux. Ainsi que l'activité de traiteur.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 2000 euros

Gérance : Monsieur Jacques STOFFEL, demeurant à ALATA (Corse) Hameau du PICCHIO ;
Madame Marie Pierre STOFFEL, demeurant à ALATA (Corse) Hameau du PICCHIO,

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
La gérance.

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/03/2011, fait à Bastia, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia, le 08/03/2011, Bordereau 2011/291, Case n° 13.

- Monsieur Alfred RUBETTI, demeurant PIETRANERA - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA,

A donné en location-gérance :

- La société GIANONNI, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est Résidence Le Beaulieu - PIETRANERA - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, Un fonds de commerce de Débit de boissons (4ème catégorie), vente de pâtisseries et glaces, sandwiches et croque-monsieurs sis et exploité Résidence Le Beaulieu - Bât. E - PIETRANERA - 20200 SAN MARTINO DI LOTA, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 338 188 683,
Pour une durée de 9 années à compter du 04/03/2011.

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation. En vertu de ce contrat, la S.A.S GIANONNI exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

EPICERIE LECA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Rue Colonel Fieschi
20130 Cargèse

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : EPICERIE LECA

Siège social : Rue Colonel Fieschi, 20130 CARGESE

Objet social : Commerce d'alimentation générale - Restauration rapide sur place

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Ludovic LECA, demeurant 6, Avenue de Paris Diamant III 20000 Ajaccio.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

OPTIQUE ATTARD

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 176.840,86 euros
Siège social : 4, Avenue Aristide Briand
92160 Antony
404 288 417 RCS Nanterre

Aux termes d'une délibération en date du 01 février 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société à Responsabilité Limitée OPTIQUE ATTARD a décidé de :

- Prendre acte de la démission de Madame Catherine ATTARD de ses fonctions de cogérante à compter du 1er octobre 2010, reste seul gérant : Monsieur Jean-Claude ATTARD, demeurant 4 à 6 avenue Aristide Briand 92160 ANTONY.

- de modifier l'objet social de la société de la manière suivante : « l'achat en vue de les revendre de tous meubles, immeubles, droits immobiliers, fonds de commerce, actions ou parts de société immobilière ; l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de ces mêmes biens ; la transformation, l'entretien, la rénovation et l'aménagement de ces biens. A ces fins, la société peut notamment créer, acquérir, prendre à bail, installer, créer ou exploiter toutes concessions, tous établissements, fonds de commerce ; la prise de participation dans des sociétés civiles immobilières ; la promotion immobilière ; la société peut agir tant en France qu'à l'étranger pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de prise ou de dation en location gérance, de tous biens ou droits ou autrement ; et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement », et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de modifier à compter du 01 février 2011 la dénomination sociale "OPTIQUE ATTARD" par "MER & PIERRES DE CORSE" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- de transférer le siège social du 4 avenue Aristide Briand, 92160 ANTONY au **Conciergerie de Marina Di Fiori, Les pavillons de Marina Di Fiori, n°26 - 20137 PORTO-VECCHIO** à compter du 01 février 2011, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

- La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 404 288 417 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

CORSE DEBROUSSAILLAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : Villa Nadia
Quartier de l'Annonciade
20200 Bastia (Haute Corse)
482 223 252 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2011, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter rétroactivement du 01/01/2011, de Bastia (Haute Corse) Villa Nadia - Quartier de l'Annonciade à **San Gavino di Tenda (Haute Corse) Lieudit U Cattarellu 20246.**

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Lieudit U Cattarellu - 20246 San Gavino di Tenda
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



Société Civile

L'UVA DEL MARE

Capital : 1524,49 euros
Siège : Le Bastion - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio : 323 588 954

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

L'AGE en date du 24/02/2011 a modifié l'objet social qui devient :

La société a pour objet : L'acquisition, la propriété de tous biens immobiliers, leur gestion et leur administration, la construction d'immeubles, la vente par lots d'appartements ou de partie d'immeubles ainsi que la participation à d'autres sociétés susceptibles de favoriser directement ou indirectement ses buts, son existence ou son développement.

Cette AGE a prorogé la durée de la société à 99 ans, a transféré le siège social **route de la Mer, 20240 Ghisonaccia**, et a nommé M. Cuaz Jean-Claude, gérant statutaire en remplacement du gérant démissionnaire.

TERRA MEA

SARL au capital de 20.000 euros
Porté à 66.000 euros
Siège social : Maison Sorba
Porto Pollo - 20140 Serra di Ferro (Corse)
523 299 709 RCS Ajaccio

Suivant un PV d'AGE du 30/12/2010, il résulte que :

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

*** Ancienne mention**

Le capital social est fixé à la somme de vingt mille (20.000) euros.

Il est divisé en quatre cents (400) parts sociales de cinquante (50) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

*** Nouvelle mention**

Le capital social est fixé à la somme de soixante six mille (66.000) euros.

Il est divisé en mille trois cent vingt (1320) parts sociales de cinquante (50) euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

SARLEURO APPRO

S.A.R.L au capital de 7622,45 euros
Siège social : Route du Groupe Scolaire
Chiusa - 20114 Figari
R.C.S Ajaccio B 413 894 676

Avis est donné de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 Avril 2010, à compter du 30 Avril 2010. M CANONICI Jacques, demeurant à Route du Groupe Scolaire CHIUSA 20114 FIGARI, a été nommé par l'assemblée en qualité de liquidateur bénéficiant des pouvoirs les plus étendus pour terminer les affaires en cours et en conclure de nouvelles le cas échéant, ainsi que pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

En outre, le siège de liquidation a été fixé à Route du Groupe Scolaire Chiusa 20114 Figari. Dès lors, toute correspondance devra être envoyée à cette adresse, de même que les actes et documents relatifs à la liquidation.

Le dépôt légal des actes et pièces relatifs à l'opération de liquidation s'effectuera au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur,

COMMUNE DE ROGLIANO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****SERVICES****Identification de l'organisme acheteur :**

Commune de Rogliano - Hôtel de ville - 20247 Rogliano
Tel : 04 95 35 42 04 - Fax : 04 95 36 26 15

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre visant à la définition et à l'exécution d'un programme de réhabilitation de l'ancienne décharge de la commune de Rogliano (lieu dit Capiaghja).

Type de marché : Etudes**Caractéristiques principales :**

Nature de la mission : La mission intègre des études.

Éléments de mission à confier :

EP : Etudes Préliminaires

PRO : Projet

ACT : Assistance à la passation des contrats de travaux

DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux

AOR : Assistance lors des opérations de réception

Variantes : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Conditions de participation :**Justifications à produire en phase candidatures :**

Listes des principales fournitures ou des principaux services au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Lettre de candidature (DC1) - Déclaration du candidat (DC2)

Justifications à produire en phase offres :

Acte d'engagement

Note méthodologique

Cahier des charges

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Critère(s) noté(s) sur 10 points

Méthodologie proposée : 55%

Prix des prestations : 35 %

Délai d'établissement des documents d'études : 10%

Procédures : Marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du CMP.

Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 4 avril 2011 à 12h

Délai de validité des offres : 90 jours

Renseignements complémentaires :

- DCE transmis par voie postale sur demande écrite

- Possibilité de remise des plis au service destinataire contre récépissé

Date d'envoi du présent avis : 5 mars 2011

Le Maire,

HALLMARKS

Société Civile
Au capital de 820.000 euros
Siège social : 3, Avenue Nicolas PIETRI
20000 Ajaccio (Corse)
442 024 428 RCS Ajaccio

DIMINUTION DE CAPITAL

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 mars 2011, il résulte que :

La société a décidé de réduire le capital social s'élevant à huit cent vingt mille (820.000) euros, à compter du 31 décembre 2010, de huit cent dix neuf mille (819.000) euros, pour le fixer à mille (1000) euros par voie d'annulation de parts anciennes et distribution de l'excédent d'actif.

L'article 9 des statuts sera modifié en conséquence.

Le reste est sans changement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

SELECTIM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Hameau de Cavu
Sainte Lucie de Porto Vecchio
20144 Zonza - R.C.S. Ajaccio B 479 701 369

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2010, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de ladite société. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Elle a nommé : Liquidateur : Monsieur Jean Régis ABOU - demeurant au Hameau de Cavu - 20144 Zonza.

Le siège de la liquidation reste fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

Pour avis
Le Liquidateur.

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - bât. A2
20200 Bastia
Tél : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/03/2011 fait à Bastia, enregistré à la Recette des Impôts de Bastia, le 08/03/2011, Bordereau 2011/291, Case n° 12, Monsieur Gérard Antoine RUBETTI, demeurant Lieudit Vignola - 20233 SISCO,

A donné en location-gérance à :

- La société GIANONNI, S.A.S au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est Résidence Le Beaulieu - PIETRANERA - 20200 - SAN MARTINO DI LOTA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA,

Un fonds de commerce de PIZZERIA - RESTAURATION sis et exploité Résidence Le Beaulieu - Bât. E - PIETRANERA - 20200 SAN MARTINO DI LOTA, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 429 075 690,

Pour une durée de 9 années à compter du 04/03/2011

Renouvelable d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, la S.A.S GIANONNI exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,

**S. C. P. LENTALI
PIETRI - DUCOS**

Avocats au Barreau d'Ajaccio
Immeuble le Saint Jean
20137 Porto-Vecchio - Tél : 04 95 70 45 70

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'un procès-verbal d'une assemblée générale du 2 février 2011 de la société RESTAURANT LE BALADIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à PORTO VECCHIO 20137 immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro : B 393 945 522.

Il a été décidé de procéder au transfert du siège social de PORTO VECCHIO 20137, 13, rue du Général Leclerc à : **PORTO VECCHIO 20137, Résidence SAKURA, Pont de BALA, route de MURATELLO, lieudit CORBA** et de modifier l'article 4 des statuts.

SCI anse de favone

Société Civile Immobilière
Au capital de cent euros
Siège : Hameau de Guaitella
20200 Ville de Pietrabugno
438587701 RCS Bastia

L'assemblée générale réunie le 11 février 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation déchargé Monsieur Grisanti Jean Baptiste de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

Retrouvez
toute l'actualité..

corse-information.info

NOTRE SITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE

STOKAGE TRANSPORT TRAITEMENT
ET VALORISATION DES DECHETS ISSUS
DE LA RECYCLERIE ET DU CENTRE
DE REGROUPEMENT DE « LEVOLE »

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION I POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1. DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ - OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS ET DU DOSSIER : Communauté de Communes de COSTA VERDE - RN 198 - MORIANI PLAGES
20230 SAN NICOLAO - Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

1.2. TYPE D'ACHETEUR
NIVEAU REGIONAL OU LOCAL
COLLECTIVITE LOCALE

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL
SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1. OBJET DU MARCHÉ.

STOKAGE TRANSPORT TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS ISSUS DE LA DECHETTERIE / RECYCLERIE ET DU CENTRE DE REGROUPEMENT.

2.2. TYPE DE MARCHÉ :
Marché de service 14

2.3. LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX OU DE PRESTATION DE SERVICE :
COMMUNE DE CERVIONE

2.4. QUANTITE - En tonnes/AN
Déchets DE DECHETTERIE 10.000 M³ / AN
PRODUITS DE COLLECTE SELECTIVE 800T/an (verre, papier, carton, emballage).

2.5. DUREE DU MARCHÉ :
6 mois à compter de son attribution.

SECTION III. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUE ECONOMIQUE FINANCIER ET TECHNIQUE

3.1 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :
Le règlement du marché est imputable au budget de fonctionnement de la Communauté de communes de Costa verde. Le mode de règlement du marché est le virement administratif dans les conditions de délai fixé à l'article 96 du CMP.

3.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

3.2.1. Renseignements concernant la situation propre du prestataire de services et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise :

Validité des dossiers administratifs
Compétences, moyens humains et matériels mis à la dispositions de l'opération
Références, certificats relatifs à la réalisation de prestations similaires

3.2.2. Situation juridique-références requises :

En application de l'article 45 du Code des Marchés Publics les candidats et leurs sous

traitants auront à produire un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par eux.

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat DC1 et DC2, la liste du matériel et du personnel dont elle dispose, les références des travaux similaires ou certificat de qualification professionnel).

- La déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée certifiant qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues à l'article 46 du code des marchés publics.

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcés.

- La déclaration que le candidat ne tombe pas sur le coup des interdictions visées aux articles 43 et 44 du code des marchés publics ou l'interdiction équivalente prononcées dans un autre pays que la France.

- La déclaration du candidat précisant qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir (Art 45.3 CMP).

- Une attestation sur l'honneur du candidat ou de toute autre personne ayant agi sous son couvert, présente dans son établissement, dûment datée et signée indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions visées aux articles L324.9 L324.10 L341.6 L125.1 L125.3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

- Le nom de ou des entreprises sous traitantes ainsi que la nature des travaux sous traités.

- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

- Les documents ou attestations figurant à l'article R324.4 du code du travail.

- Un certificat d'attestation de paiement des cotisations du candidat à sa caisse de congés payés ou la déclaration du candidat qu'il verse à ses employés leurs indemnités de congés payés.

3.2.3. Capacité technique - références requises :
- Descriptifs et justificatifs de capacités professionnelles et techniques, moyens en personnel et en matériel de l'entreprise à la date de l'offre.

- La liste des références et les capacités de prestations similaires à l'objet du marché réalisées par le candidat au cours des dernières années

SECTION IV PROCEDURE

4.1. TYPE DE PROCEDURE

Le présent marché est un marché de service passé sous la forme d'une procédure adaptée (art 28 du cmp).

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du Code des Marchés Publics en cas d'attribution du Marché est de dix jours (10).

4.2. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants

1. Le prix de la prestation 100%

Voir détails dans le règlement de la consultation

4.3. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DE DOSSIERS :

Sous peine de rejet, les conditions d'envoi et de remise de dossier doivent être conformes au règlement de la consultation.

4.4. UNITE MONETAIRE DE REGLEMENT ET LANGUE UTILISEE :

Le candidat est informé que l'unité monétaire de règlement est l'EURO. La langue utilisée dans la présentation des offres est le français.

4.5. DATE DE REMISE DES OFFRES :

Le vendredi 25 mars 2011 à 11H.

4.6. Délais de recours :

Deux MOIS à compter de la décision d'attribution, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Corse situé à BASTIA.

4.7. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : Le 7 mars 2011

Le Président,
F. BERLINGHI.

COMMUNE DE PERI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de Peri
2 - Procédure de passation : procédure adaptée ouverte conformément aux articles 26 - II, 28 du code des marchés publics.

3 - Objet du marché : Mission de contrôle pour la construction d'un bâtiment public (une médiathèque) à Peri village.

La mission est relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables et à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH.

4 - Montant prévisionnel des travaux : 515.200 euros HT

5 - Date prévisionnelle du démarrage des travaux : 2012

Durée prévisionnelle d'exécution des travaux de 8 à 12 mois.

6 - Contenu du dossier de candidature :

- Lettre de candidature DC1 (ancien DC4)
- Déclaration du candidat DC2 (ancien DC5) (formulaires disponibles sur le site du minefi)

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

- Un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats comportant une liste de références en matière de prestations similaires indiquant le montant, la date et le destinataire.

7 - Critères de sélection des candidats : références professionnelles, moyens, qualités et capacités techniques et financières du candidat.

8 - Jugement des offres : Les offres seront appréciées au regard du critère prix.

9 - Réception des offres :

Date limite de réception des offres : 24 mars 2011

Adresse à laquelle elles doivent être transmises : Monsieur le Maire de Peri
Mairie de Peri - 20167 Peri

10 - Dossier de consultation à retirer et renseignements complémentaires :

Mairie de Peri - Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 28 74 96

Date d'envoi de l'avis à la publication : 07 mars 2011

Société SCHIAPPA ET FRERES

SCI en liquidation au capital de 300,00 euros
Siège : Lot Biaggi, lieu dit Sansonetti
20600 Furiani - RCS n°509299160 Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une délibération en date du 27/12/2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SCHIAPPA ET FRERES a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable à compter du 27/12/2010.

Liquidateur : M. SCHIAPPA Paul demeurant Lot Biaggi, lieu dit Sansonetti, 20600 Furiani a été choisi aux termes de l'AGE du 27/12/2010.

Siège de la liquidation : Chez M. SCHIAPPA Paul demeurant Lot Biaggi, lieu dit Sansonetti, 20600 Furiani.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Bastia, en annexe du registre du commerce et des sociétés.

Pour avis et mention,
Le liquidateur, M SCHIAPPA Paul.

CHANGEMENT DE NOM

M. BOUSSOU Willy, né à Toulon le 30.12.1972 demeurant à Calvi, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : SERRA.

DEPAN'ORDI SERVICE

SARL au capital de 7600 euros
siège : Quartier La Mora - 20260 Calvi
451 498 117 RCS Bastia

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 février 2011, il a été décidé de transférer le siège social du Quartier La Mora - 20260 Calvi - au **13, rue du DOCTEUR COMBALAT - 13006 MARSEILLE** - à compter du 01 mars 2011.

Sylvie PALET, gérante, demeurant 2, allée des Mésanges - 13012 Marseille.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Marseille.

J. V. R.

SARL au capital de 7.500 euros
Siège social : La Porta - 20237 La Porta
RCS Bastia 477 752 166

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2011, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mr. Victor FERREIRA DE FARIA RIBEIRO, demeurant Résidence Roi Théodore, Bât B403, 20230 SAN NICOLAO, pour une durée illimitée. Les fonctions de Mme Jeanne CRISCITIELLO sont maintenues

La Gérance,

Société Civile Professionnelle dénommée
**"Jean-François MATIVET et
 François Mathieu SUZZONI"**
 titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à
 Ajaccio (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

I°/ Suivant acte reçu par Maître François Mathieu SUZZONI, notaire à Ajaccio, le 23/02/2011, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 28/02/2011, bordereau 2011/145, case N° 1, Eric SALDUCCI, demeurant à Ajaccio (20000), Rue des Terrasses Fleuries Résidence Les Terrasses d'Ajaccio, Bâtiment A.

A cédé à :

Monsieur Vincent Philippe, Charles RICHARD, demeurant à Ajaccio (20090), Les Terrasses Fleuries Bâtiment A.

UN FONDS DE COMMERCE DE :
 JOURNAUX, PAPETERIE, CADEAUX, JOUETS auquel est annexé un DEBIT DE TABAC sis et exploité à Ajaccio (20000) Avenue Maréchal Juin, Candia Résidence, bat A1.

Moyennant un prix de : 300.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la réalisation de la condition suspensive ci-après.

Cette cession a eu lieu sous la condition suspensive que le cessionnaire soit agréé par la direction régionale des douanes et droits indirects de Corse ;

II°/ Suivant acte reçu par le même notaire le 02/03/2011, enregistré au Service des impôts d'Ajaccio, le 07/03/2011, bordereau 2011/161, case N°1

Il a été constaté la réalisation de la condition suspensive ayant affecté la cession sus-énoncée.

Les oppositions seront reçues à Ajaccio en l'étude de Me François Mathieu SUZZONI, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion. **Le notaire.**

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/02/2011, il a été constitué, une société, présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Objet : L'acquisition, l'exploitation et la cession de fonds de commerce de bar, tabac, brasserie, restauration, restauration, restauration rapide et vente à emporter de produits alimentaires et de boissons en France et à l'étranger. La production, la distribution et la vente de tous autres produits liés à toute marque que pourrait détenir la société.

Dénomination : **NICETOBE**
Siège social : 53, Boulevard Graziani - 20200 Bastia

Durée : 99 ans
Capital social : 6000 euros en numéraire

Gérant : M. Anty CARAVEL demeurant Les Terrasses du Belvédère, 20200 Ville di Pietrabugno
 La présente société sera immatriculée au RCS de Bastia.

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Calvi du 1er février 2010.

Monsieur Danielli François, demeurant Résidence Danielli, 20260 Calvi, a donné en location gérance à Mme Stoykoff Myriam demeurant Cours St Blaise, Villa Longerie, 20214 Calenzana, un fonds de commerce de débit de boissons de 4° catégorie, sous l'enseigne "L'EMPIRE" et exploité Avenue de la République 20260 Calvi.

Pour une durée de 1 an à compter du 1er février 2010, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

COMMUNE DE CARGESE

**AVIS D'APPEL PUBLIC
 A LA CONCURRENCE**

Marché N°CAR-11-01

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de CARGESE - rue Marbeuf - 20130 Cargèse
 Tél : 04 95 26 41 01 / Fax : 04 95 26 48 66
 @ : mairie.cargese@wanadoo.fr

Marché à bions de commande (article 77 du CMP) : Minimum 4000 euros HT / Maximum 20.000 euros HT

Objet du marché : Entretien réseau d'éclairage public

Date de début d'exécution prévisionnelle des prestations : 1er avril 2011

Conditions de participation : Imprimé DC4 - Imprimé DC5

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 25 mars 2011 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Date d'envoi à la publication : 3 mars 2011

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Retrait en Mairie ou expédition.

Département de la Haute-Corse

Commune de FARINOLE

**AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE
 DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

2ème parution,

En application des dispositions de l'arrêté municipal n°03/2011 du 11 février 2011, le zonage de l'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 29 jours du 15 mars au 12 avril 2011 inclus, Mme ISTRIA Laetitia, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- Un dossier sera déposé à la Mairie de Farinole aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Farinole lequel les annexera au registre

- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie les :

Mardi 15 mars 2011 de 08h30 à 11h30
 Vendredi 25 mars 2011 de 14h00 à 17h30
 Vendredi 01 avril 2011 de 14h00 à 17h30
 Mardi 12 avril 2011 de 08h30 à 11h30

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Pour avis,
 Le gérant.

SARL "SARL CAMPO GALLO"

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 12.000 euros
 Siège : Patrimoine (20253)
 Hameau "Puccinasca"
 N° RCS de Bastia : 493 364 129

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2011, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de remplacer à compter du même jour, la dénomination sociale "SARL CAMPO GALLO" par "SARL Franck SANTINI Vigneron", et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

La gérance,

Par assemblée générale du 30 décembre 2010, les associés de la société «PIETRI AJACCIO», SAS au capital de 300.000 euros dont le siège est à SARROLA CARCOPINO (20167) - RN 193 - Lieudit Pernicaggio (435 305 222 RCS AJACCIO), ont nommé la société COREVAL 15, Avenue Colonel Colonna d'Ornano - 20000 Ajaccio et Monsieur Alain PERRET 8, rue Saint Hubert - 75011 Paris en qualité de commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant, en remplacement de Monsieur Edmond GAVARRI et de Monsieur Pierre BATESTINI démissionnaires.

D.N CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros
 Siège : Lieu-dit Occhiolini - Route d'Aregno
 20220 Aregno (Corse)
 508 307 964 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010, il résulte que :

- Les associés statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
 Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

**IMMOBILIER CORSE
 INVESTISSEMENT**

SARL au capital de 2.000 euros
 Siège : Monticellu - 20135 Conca
 RCS Ajaccio : 504 585 290

Suite à une délibération en date du 10 février 2011, l'assemblée générale a décidé de désigner comme co-gérant à compter du même jour, Monsieur Xavier Gour, demeurant à Conca, 20135 Monticellu.
 Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

SARL LISASYS

Lieu-dit Momorana
 Quartier Santa Devota - 20290 Borgo

**AVIS DE CESSION
 DE PARTS SOCIALES**

Aux termes d'une décision collective extraordinaire des associés en date du 27 janvier 2011, et suite à la cession librement intervenue le 31 décembre 2010, entre :

- Monsieur HERNANDEZ Gérard Philippe a manifesté son intention de céder 1250 parts lui appartenant à :

* Mme VAROLI Josiane Véronique.
 L'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article N° 7 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts.

Article 7 - Capital social

et libération du capital social initial :
 Le capital social initial est fixé à la somme de 40.000 euros, il est divisé en 2500 parts sociales de 16 euros chacune, numérotées de 1 à 2500, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés en proportion de leurs apports et réparties de la manière suivante :

* à Monsieur FALCO Patrick, 1250 parts sociales, numérotées de 01 à 250 inclus, et de 501 à 1500 inclus, soit 1250 parts sociales.

* à Madame VAROLI Josiane Véronique, 1250 parts sociales, numérotées de 1501 à 2500 inclus, soit 1250 parts, Total du nombre de parts sociales composant le capital social, 2500 parts.

Les associés soussignés déclarent que ces parts sociales sont réparties entre eux dans les proportions sus indiquées et sont, conformément à l'article L.223-7 du code de commerce, les soussignés déclarent expressément que les parts sociales, représentatives d'apports en nature, sont intégralement libérées et que celles représentatives des apports en numéraire ont été libérées d'au moins un cinquième de leur montant et que les parts sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus.

CHANGEMENT DE NOM

M. BONNASSE (David, Joseph), né le 05 août 1978 à la Ciotat, (Bouches du Rhône), demeurant Résidence Parc Azur, Immeuble "Le Pélican", B à Ajaccio (Corse du Sud), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur BONNASSE (Roxane, Marie), née le 05 octobre 2010 à Ajaccio (Corse du Sud), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : CAPACCINI.

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Saint-Florent du 24 février 2011.

Monsieur Franck Santini, demeurant à Saint-Florent (Haute-Corse), Rue du Centre.

A donné en location gérance à :

La Société CRISTELLA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social à Hameau Palazzo, 20253 Patrimoine en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Un fonds de commerce d'hôtel (sans service de petit déjeuner), sis et exploité à Saint-Florent (20217), plus connu sous l'enseigne "U PALAZZU", à compter du 1er mars 2011 pour une durée de une année, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour insertion,



45

**AVIS D'APPEL PUBLIC
À LA CONCURRENCE**

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant : Direction Générale Adjointe aux Infrastructures

Routes et Transports - Direction des Routes - SEIR

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : Voie de liaison Bastia / Furiani - Bassin de traitement des eaux pluviales BR7**Type de marché de travaux :** Exécution**CPV - Objet principal :** 45232454 - Code NUTS : FR832

L'avis implique un marché public.

Nature et étendue :

- Déblais : 3410 m³
- Remblais et couche de forme : 1403 m³
- Revêtement paysagers : 997 m²
- Buses béton 135a diam. 500 à 800 mm : 155 ml
- Buses PVC Cr8 diam. 600 à 800 mm 157 ml
- Géotextile anti-poinçonnement : 2856 m²
- Géomembrane pour bassin : 924 m²
- Béton C25/30 : 198 m³
- Grave 0/31,5 : 53 m³
- Clôture métallique (h=2,00 m) : 260 ml

Refus des variantes.

Prestations divisées en lots : non**Délai d'exécution :** 4 mois

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 1er juillet 2011**Cautionnement et garanties exigés :****Caution :** non exigée**Garantie :** chiffre d'affaire**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Financement sur les crédits d'investissement de la CTC au chapitre 908/821 - article 2315 - AP 1212-90058T.

Paiement par virement, conformément à l'article 86 et suivant du Code des Marchés Publics.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les prix sont fermes et actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu avec soit une entreprise générale, soit des entrepreneurs groupés solidaires.**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :**Critères de sélection des candidatures :****Ne seront pas admises :**

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP ;
- les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP, sous réserve de la mise en application des dispositions de l'article 52-1er alinéa du CMP ;
- les candidatures qui ne présentent pas de niveaux de capacités professionnelles,

techniques et financières suffisantes.

Situation juridique - références requises :**Pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants :**

- la lettre de candidature suivant modèle DC1 disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf .

- la déclaration du candidat suivant modèle DC2 disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf .

- si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations sociales et fiscales (article 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de l'attestation sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2).

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- références de prestations analogues sur les trois dernières années.

Il sera de même pour chacun des sous-traitants déclarés. Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur s'autorisera, si par ailleurs les conditions requises sont remplies, à prendre en considération les candidatures présentant moins de trois ans de chiffres d'affaires.

- moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat.

Marché réservé : non**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Valeur technique (pondération : 40 %) appréciée notamment au vu du contenu du mémoire technique dont :

- 15 pour les moyens humains et matériels
- 15 pour l'organisation du chantier
- 10 pour l'origine des produits et fournitures.

* Prix (pondération : 60 %)

Type de procédure : Procédure adaptée**Date limite de réception des offres :** 26 avril 2011 à 16 h**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 8 mars 2011**Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :**

Collectivité Territoriale de Corse - Service Courrier

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes - SEIR - 8 Bd Benoîte Danesi

20411 Bastia Cedex 9 - Tél. : 04-95-34-86-02 - Fax : 04-95-31-29-58

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - SEIR

8 Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9

Adresse internet : <http://www.corse.fr>**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique et de la Commande Publique

22 Cours Grandval BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun**Éléments de facturation :****Numéro de bon de commande d'insertion :** 11-SEIR-20346

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Routes - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

* Travaux de construction

74

Société « SCI SERENA »

Société en liquidation - Société civile immobilière

Au capital de 5.000 euros

Siège social : ZI de Tragone

Lotissement Ascosa - 20620 Biguglia

493 449 623 RC.S. Bastia

Aux termes du procès-verbal de délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2010, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de Bastia, le 1er mars 2011, bordereau n° 2011/263, case n° 16, il résulte que : L'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la Société « SCI SERENA » à compter du 31 décembre 2010 et sa mise en liquidation amiable. L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur à compter du 31 décembre 2010, Monsieur Philippe USCIATI - demeurant à (20167) Afa - Valle Longa - Piscia Rossa, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à (20620) Biguglia - ZI de Tragone - Lotissement Ascosa, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

67

**OFFICE NOTARIAL
SCP MAMELLI**

Résidence Santa Catalina

Saint-Florent (Haute Corse)

Tél : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à Saint-Florent, le 3 mars 2011, enregistré à Bastia, le 9 mars 2011, bordereau n°2011/297, case n°1, Mademoiselle Laura, Louise Annonciade, Domenica FRAU et Mademoiselle Océane Béatrice Louise DOMINICI, demeurant à SAINT FLORENT, ont confié à Madame Chantal Clotilde CASANOVA, demeurant à SAINT-FLORENT, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de laverie automatique exploité à SAINT FLORENT (20217) et connu sous l'enseigne "CASA LAV" ; pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2011. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication, Le Notaire.

54

**S.C.P. LENTALI
PIETRI - DUCOS**

Avocats au Barreau d'Ajaccio

Immeuble le Saint Jean - 20137 Porto-Vecchio

Tél : 04 95 70 45 70

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes d'un procès-verbal d'une assemblée générale du 2 février 2011 de la société INSULAIRE DE RESTAURATION LE BALADIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à PORTO VECCHIO 20137, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro : 402.092.753. Il a été décidé de procéder au transfert du siège social de PORTO VECCHIO 20137, 13, rue du Général LECLERC à : **PORTO VECCHIO 20137, Résidence SAKURA, Pont de BALA, route de MURATELLO, lieu dit CORBA** et de modifier l'article 4 des statuts.

Email :**al@informateurcorse.com**

07

SARL "Institut il & elle de beauté"

1er Case Nove

20214 Calenzana

Siret : N°510 909 735 00013

Faisant suite à la délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2010. La majorité des associés a approuvé les comptes de liquidation du 30 juin 2010, et prononcé la clôture et la radiation au RCS de Bastia.

11

ASSICURAZIONE BALANINE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2000 euros

Siège : Avenue Christophe Colomb

Résidence L'Alba

20260 Calvi (Corse)

510 602 741 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 30 octobre 2010, il résulte que :

- L'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.



AVIS DE MARCHÉ SERVICES

65

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR :

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse
22, cours Grandval- B.P. 215
à l'attention de M. le président du Conseil Exécutif
F-20187 Ajaccio Cedex 1
Tél. (+33) 04 95 51 64 64
E-mail : contact@corse.fr. Fax (+33) 04 95 51 66 21.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique Service Commande Publique
22, cours Grandval - B.P. 215
F-20187 Ajaccio Cedex 1
E-mail : commande.publique@ct-corse.fr. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, 22, cours Grandval - B.P. 215
F-20187 Ajaccio Cedex 1.
URL : <http://www.corse.fr>.

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ :

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

prestations juridiques de conseil, assistance et représentation en justice.

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°21.

Lieu principal de prestation : région Corse.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

les prestations comprennent notamment : les prestations de conseil oral, de conseil écrit sous forme de note argumentée, la rédaction de projets d'actes juridiques (courriers, contrats), élaboration de requêtes et/ou mémoires en défense, la représentation en justice... Ces prestations concernent l'ensemble des compétences dévolues traditionnellement aux Régions mais également au regard du statut particulier de la Corse, à des compétences transférées par les Lois de 1991 et 2002 : routes nationales, transports et gestion des infrastructures (ferroviaires, maritimes, aériennes). Sont exclues du présent accord-cadre, les prestations d'assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

79110000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

Des variantes seront prises en considération : Non.

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Quantité ou étendue globale :

Accord cadre soumis à l'article 30 du CMP sans minimum et sans maximum.

A titre indicatif le montant prévisionnel de la dépense globale par an pour l'ensemble des lots : 140.000 euro(s) (H.T.).

Options : Oui.

Description de ces options : l'accord cadre est passé pour une période de 12 mois à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois par période de 12 mois pour une durée maximale de 48 mois.

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

INFORMATIONS SUR LES LOTS :

LOT n°01

INTITULÉ :

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Droit des contrats publics : passation et exécution des contrats nécessitant une mise en concurrence (marchés publics, DSP ...)

- Droit de la concurrence

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79110000.

LOT n°02

INTITULÉ :

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Domainialité publique et privée : urbanisme, procédures d'expropriation, autorisation de construire, acquisition et cession de biens hors procédure d'expropriation, baux non soumis à concurrence, voirie et réseaux divers, baux soumis à concurrence

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79110000.

LOT n°03

INTITULÉ :

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Ressources Humaines et statuts : Statut de la fonction publique, agents contractuels, agents des établissements publics, droit du travail.

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79110000.

LOT n°04

INTITULÉ :

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Intervention économique de la Collectivité Territoriale de Corse et subventions

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79110000.

LOT n°05

INTITULÉ :

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Actions devant les juridictions pénales : il s'agit d'une mission de conseil et de représentation en justice afin de défendre ou d'intenter toute action devant les juridictions pénales

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79110000.

LOT n°06

INTITULÉ :

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Représentation devant le Conseil d'Etat et la Cour de Cassation

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79110000.

LOT n°7

INTITULÉ :

DESCRIPTION SUCCINCTE :

Droit Public Général : Fonctionnement et mode de gestion des Services Publics, Statut particulier de la Corse et pouvoir d'adaptation, droit électoral.

CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 79110000.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

Cautionnement et garanties exigés :

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). Délai de paiement : 30 jours. Une avance est prévue (taux de 5,00%). Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Les prix sont fermes.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé Not2)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat :

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Présentation du Chiffre d'affaire du cabinet sur les trois dernières années en distinguant particulièrement la part de chiffre d'affaire relative à l'objet du lot pour les trois derniers exercices.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : les références en prestations similaires: Présentation de la part de l'activité du cabinet réservée à une clientèle de droit public et plus particulièrement à la réalisation de prestations relevant du lot considéré. Ces prestations seront prouvées par des attestations établies éventuellement par les différents opérateurs économiques et dans le respect des règles déontologiques.

Marchés réservés : Non.

CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES :

La prestation est réservée à une profession particulière : Oui.

Les prestations sont réservées à une profession particulière en vertu des dispositions suivantes : Loi n°71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

SECTION IV : PROCEDURE

Type de procédure : Ouverte.

Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique appréciée sur la base d'une note méthodologique. Pondération : 70.
2. prix. Pondération : 30.

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 10C0007.

Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 28 avril 2011 - 16:00.

Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

...../.....

AUTRES INFORMATIONS :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité. Renseignements complémentaires : Accord cadre soumis à l'article 30 du CMP. La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu de la note méthodologique qui devra aborder pour chaque lot les points suivants : "présentation du nombre d'avocats du cabinet dédié à la prestation et disposant de la spécialisation en droit public et dans les matières relevant du lot, accompagné du nom et du CV des intervenants" le nom de la personne référente qui sera l'interlocuteur principal de la Collectivité Territoriale de Corse en vue du bon déroulement des prestations confiées sur toute la durée du marché. " La méthodologie retenue afin de satisfaire à l'exécution de la prestation et permettant de juger de la valeur technique de l'offre". Les offres pour les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre seront jugées communément selon les critères de jugement suivants :

- 1 - prix apprécié au regard du taux horaire et d'une évaluation des heures nécessaires à la réalisation de la prestation
- 2 - délais de réalisation

Critères de sélection des candidatures : Capacités techniques : appréciées au regard de la spécialisation du cabinet et de chacun des membres pour le lot considéré

et de la présentation des références en prestations similaires dans le respect des règles déontologiques Capacités professionnelles : Date de création, ancienneté, nombre d'avocats et de collaborateurs, date d'inscription au barreau et attestation d'inscription au tableau de l'ordre Capacités financières au regard du chiffre d'affaire du cabinet sur les trois dernières années en distinguant particulièrement la part de chiffre d'affaire relative à l'objet du lot pour les trois derniers exercices .

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 9 mars 2011.

PROCÉDURES DE RECOURS :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - F-20407 Bastia Cedex 1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse - Service de la commande publique - 22 cours Grandval BP215 - F-20187 Ajaccio Cedex 1

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 9 mars 2011.

01

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion.

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2011028-0008 en date du 28 janvier 2011, il sera procédé, sur la commune de Lucciana, au lieu-dit « Pineto », à une enquête publique conjointe relative à la modification du titre d'occupation du domaine public maritime par les installations de dépotage et de transfert des hydrocarbures (zone de mouillage et canalisations) pour l'alimentation de l'actuelle centrale électrique EDF de Casamozza et préalable à l'octroi d'une concession des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Lucciana du Lundi 7 mars 2011 au jeudi 7 avril 2011, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Lucciana - résidence A Canonica - Route de l'aéroport - 20290 Lucciana, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Lucciana ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Didier Routa-Villanova, demeurant « Fornoli » - 20290 Ortiporio, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Lucciana sise à l'adresse précitée les :

- lundi 7 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 17 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- lundi 28 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 7 avril 2011 de 14h00 à 17h00.

Il sera suppléé par **Madame Sandra Gatti**, désignée commissaire enquêteur suppléante en cas d'empêchement du titulaire.

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Lucciana ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et Littoral - Unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoite Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation

P/le directeur départemental des Territoires et de la Mer
le délégué à la Mer et au Littoral. **Dominique DUBOIS.**

27

COMMUNE DE BASTIA

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE MODIFICATION
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

1ère insertion.

Par arrêté en date du 4 mars 2011, le Maire de Bastia a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme relatif à des points du règlement et à la modification d'emplacements réservés.

L'enquête publique se déroulera du 4 avril 2011 au 6 mai 2011 : Le dossier de projet de plan local d'urbanisme modifié ainsi qu'un registre d'enquête sont à la disposition du public pendant cette période en Mairie de Bastia, Rond-Point Guidicelli ; Locaux de la Direction Générale des Services Techniques.

Le Commissaire-Enquêteur désigné, **Monsieur Gilbert CHIARELLI**, recevra en Mairie, 3ème étage - Bureaux de la DGST, les lundi 4 avril de 14h à 17h, mercredi 20 avril de 14h à 17h et vendredi 6 mai de 14h à 17h.

02

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion.

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2011028-0009 en date du 28 janvier 2011, il sera procédé, sur la commune de Lucciana, au lieu-dit « Pineto », à une enquête publique conjointe relative à la modification du titre d'occupation du domaine public maritime par les installations de dépotage et de transfert des hydrocarbures (zone de mouillage et canalisations) pour l'alimentation du dépôt pétrolier de la Marana et préalable à l'octroi d'une concession des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la mairie de Lucciana du Lundi 7 mars 2011 au jeudi 7 avril 2011, soit pendant un (1) mois ou trente (30) jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera à la mairie de Lucciana résidence A Canonica - Route de l'aéroport - 20290 Lucciana, du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 00.

Toutes observations pourront être consignées au registre d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire de Lucciana ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Monsieur Didier Routa-Villanova, demeurant « Fornoli » - 20290 Ortiporio, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Lucciana sise à l'adresse précitée les :

- lundi 7 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 17 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- lundi 28 mars 2011 de 14h00 à 17h00
- jeudi 7 avril 2011 de 14h00 à 17h00

Il sera suppléé par **Madame Sandra Gatti**, désignée commissaire enquêteur suppléante, en cas d'empêchement du titulaire.

A l'expiration de l'enquête publique, les conclusions motivées, le rapport et le dossier d'enquête seront transmis par le commissaire enquêteur, dans le délai d'un (1) mois à Monsieur le directeur départemental des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et au Littoral. Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du tribunal administratif de Bastia.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Lucciana ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer - délégation à la Mer et Littoral - Unité Gestion du Domaine Public Maritime - 8 bd Benoite Danesi - 20411 Bastia cedex 9 où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant un (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

P/le Préfet et par délégation

P/le directeur départemental des Territoires et de la Mer
le délégué à la Mer et au Littoral. **Dominique DUBOIS.**

03

COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Collectivité passant le marché : MAIRIE D'OLMETA DI CAPOCORSO

Hameau de Piazzes - 20217 OLMETA DI CAPOCORSO - Tél/Fax : 04.95.37.82.46 - e-mail : olmeta.capocorso@wanadoo.fr

Mode de passation : Procédure adaptée (art. 28 CMP).

Objet du marché : Réhabilitation d'un appartement communal

- Lot 1 : maçonnerie : revêtement de sol - cloisons - peintures - menuiseries
- Lot 2 : électricité
- Lot 3 : plomberie - sanitaire

Critères d'attribution : prix, délais d'exécution et qualité de l'offre

Date limite de réception de l'offre : 04 avril 2011

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03 mars 2011

Le Maire, **Mireille BONCOMPAGNI**

OFFICE NOTARIAL
SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute Corse)
Tél : 04.95.37.06.00 / Fax : 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux tenues d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT, le 9 mars 2011, une société présentant les caractéristiques suivantes a été constituée :

Dénomination sociale : "SARL CAMPO GALLO"

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Objet : "la fabrication, la commercialisation, la distribution, le stockage de vins, spiritueux et huile d'olives, et de tous autres produits accessoires, en particulier issus de sa production ou de sa commercialisation, la promotion de ces produits par tous moyens y compris par la création de marques..."

Siège social : PATRIMONIO (20253), Morta Majo - BP 05

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Apports en numéraire : 1.000,00 euro
Capital social : 1000 euro divisé en 100 parts de 10,00 euro chacune, numérotées de 1 à 100.

Gérant : Monsieur Franck SANTINI, demeurant à PATRIMONIO (20253), Puccinasca.

Modalités des cessions de parts sociales : soumises à agrément sauf entre associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention. **Le notaire**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 novembre 2010 à Casamozza, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CASABAT

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : C/O EURL TROJANI André - Centre Commercial Luccisano - 20290 LUCCIANA

Objet : La Société à pour objet, en France et dans tous pays : Tous travaux de Bâtiment et de génie civil :

- Gros œuvre, maçonnerie, peinture, pose de cloisons, de carrelage, de revêtement de murs de sols et de façades

Capital social : 500 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M ORLANDI Olivier, Louis, Charles demeurant Immeuble San Anghjulu - 20215 VENZOLASCA

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

Aux termes d'une assemblée générale du 31 décembre 2010 les actionnaires de la Société "SOCIETE DES VINS DE FIGARI", Société anonyme au capital de 182938,82 euros, dont le siège social est situé Hameau Poggiale, Figari (Corse du Sud), immatriculée au RCS d'AJACCIO, sous le numéro B 046 620 159 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont décidé de transférer le siège social de la Société de Hameau Poggiale-Figari (Corse du Sud), à Nîmes 30000, 5, Place de l'Oratoire à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Ils ont également décidé de la prolongation exceptionnelle de la date de clôture de l'exercice en cours au 30/09/2011.

Tel : 04 95 32 04 40

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

SARL MEGAWATT

Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Ville di Paraso
20226 Belgodère
Siret : 417 500 907 00015

CHANGEMENT DE GERANTE

L'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2011 a approuvé la démission de Madame PULIDO JOCELYNE, épouse AGATI J-JACQUES et ce pour raisons personnelles au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 2 janvier 2011 a approuvé la nomination de Monsieur AGATI REGIS, né le 9/07/1977 à TOULON en qualité de nouveau gérant de la SARL MEGAWATT et ce à compter du 1er janvier 2011.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

SCI JAGAT NIWAS

Au capital de 1000 euros
Résidence Fiori di Mare
20200 Ville di Pietrabugno

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constitué une société :

Dénomination : SCI JAGAT NIWAS

Siège : Résidence Fiori di Mare, 20200 Ville di Pietrabugno

Capital : 1000 euros

Objet : Acquisition, gestion et administration de tous biens immobiliers et plus spécialement l'opération suivante :

Résidence Fiori di Mare - 20200 Ville di Pietrabugno

Durée : 99 ans

Gérance : Dimitri Vincent, demeurant Résidence Fiori di Mare - 20200 Ville di Pietrabugno

Immatriculation : Au RCS Bastia

SCI VILLAS SANTA LUCIA

Société civile au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence LES ALBIZZIAS
Avenue Général de Boissoudy
Quartier La Poretta - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 491 325 098

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2011 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Sébastiano RUSSO, demeurant Résidence LES ALBIZZIAS - Avenue Général de Boissoudy - Quartier La Poretta - 20137 Porto-Vecchio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence LES ALBIZZIAS - Avenue Général de Boissoudy - Quartier La Poretta - 20137 Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

Pour avis,

Par AGE du 1er janvier 2011, les associés de la Société SARL FASHION BOUTIQUE, SARL au capital de 2000 euros, dont le siège social est Lucciana (20290), Rond-Point de Lucciana (492 041 181 RCS Bastia), ont nommé Mme Isabelle Tamburini, demeurant à Lucciana (20290), Résidence Longchamps, Bât. B, en qualité de nouveau gérant en remplacement de M. Ange Tamburini, démissionnaire.

Maître Yves LEANDRI officier public
notaire associé membre de la
Société Civile Professionnelle

"Yves LEANDRI et Jacques BRONZINI de CARAFFA"

notaires associés titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute Corse) 1, rue Luigi Giafferi soussigné,

Suivant acte reçu par Maître Yves LEANDRI, notaire à Bastia, le 01/03/2011, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 04/03/2011, bordereau 2011/280, case n°1, contenant :
CESSION DE FONDS DE COMMERCE Par :
Monsieur Ours, Ange, Pierre GRIMALDI, Entrepreneur, et Madame Marie, Josée COLOMBANI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à LA PORTA (20237).

Au profit de :

La société dénommée SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS GRIMALDI OURS TRAVAUX D'AMENAGEMENTS URBAINS ET RURAUX, société à responsabilité limitée, au capital de 106.714,31 euros, dont le siège social est à La Porta (20237), France, La Porta, identifiée sous le numéro SIREN 351 853 916 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Bastia.

DESIGNATION :

La branche d'activité Travaux publics Agricoles d'une Entreprise de Travaux Publics Industriels et Agricoles, pour laquelle le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro A 305 904 559, numéro de gestion : 76 A 137, exploitée à La Porta (20237).

EXPLOITE : Dans une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de La Porta (Haute-Corse) et cadastrée Section B n°718 pour une contenance au sol de 13a 27ca,

Moyennant le prix de : TREIZE MILLE EUROS (13.000,00 EUR.)

Entrée en jouissance à compter du 1er mars 2011.

Les oppositions seront reçues à l'Etude de Maître Yves LEANDRI, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

Le notaire.

TORRE PATRIMOINE

Société Civile
Au capital de 15.301.748 euros
Siège social : Résidence Premier Consul, Bâtiment B, Candia - 20090 Ajaccio
480 945 260 RCS Ajaccio

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2011, le capital social a été augmenté de 5.325.387 euros par voie d'apport en nature, pour être porté à 20.627.135 euros ; avec effet au 4 février 2011.

Pour avis,
La Gérance.

SCI VILLAS SANTA LUCIA

Société civile en liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social Résidence LES ALBIZZIAS
Avenue Général de Boissoudy
Quartier La Poretta - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 491 325 098

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2011 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastiano RUSSO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Porticcio (Grosseto Prugna) du 1er mars 2011, enregistré à Ajaccio, SIE le 04 mars 2011, bordereau 2011/157, case n° 6, il a été constitué la société ci-après :

Dénomination sociale : " RIVE SUD TRANSSPORTS "

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Villa U Faiu 649 Porticcio 20166 (Grosseto Prugna),

Objet social :
La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Transport Public Routier de Marchandises,
- Location de véhicules industriels avec conducteurs pour le transport de marchandises,
- Location de tout matériel,
- Toutes opérations de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO

Apports en numéraire : Apports d'un montant de Vingt Quatre Mille 24.000 euros en numéraire.

Capital social : Vingt Quatre Mille 24.000 euros divisé en deux cent quarante (240) parts sociales de Cent 100 euros chacune.

Gérance : Madame Françoise Andrée SANTI demeurant Villa U Faiu 649 Porticcio 20166 (Grosseto Prugna), désignée aux termes des statuts pour une durée indéterminée.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO

Pour avis,
La Gérance

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

Chef-Lieu de la Région Corse
et du Département de la Corse du Sud

Par jugement en date du 17/01/2011, le Tribunal de Commerce d'AJACCIO a prononcé : Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec administrateur - L631-7.

de : Corsica Trucks
Zac de la Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino

Enseigne : Trucks Location
RCS Ajaccio : B 482 904 190 - 2005 B 233

RCS Bastia : B 482 904 190 2007 B 363

Adresse : Lotissement Saint Sauveur - 20290 Borgo

Activité : L'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la représentation, la distribution sous toutes ses formes de tout matériel de transport à usage de tous types et de toutes natures, de personnes ou de marchandises et notamment de véhicules automobiles, de camions, de tous poids et dimensions, autobus, moteurs, carrosserie sous ensemble, pièces détachées et accessoires ainsi que tout matériel, produits articles ou dérivés similaires.

Date de cessation des paiements : 22/11/2010

Juge commissaire :

Paul Scaglia

Juge commissaire suppléant :

Pierre Simongiovanni

Mandataire judiciaire :

Celeri Jean-Pierre - 22, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio

Administrateur judiciaire :

Me Barronie Gilles - 14, rue du Viaduc - 94130 Nogent sur Marne.

Ajaccio le 18/01/2011
Le Greffier.



83

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX
Tél: 0495516464. Fax: 0495516621.
Courriel: commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Type d'organisme :

Région.
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non.

Objet du marché :

Fourniture de prestations de services par une agence de voyage pour les besoins de la CTC

Type de service : 20. Services annexes et auxiliaires des transports.

Classification CPV :

Objet principal : 63500000.

Lieu d'exécution : AJACCIO.

Code NUTS FR83.

L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

Informations sur l'accord-cadre :

Un seul opérateur.

Caractéristiques principales :

Fourniture de prestations de services par une agence de voyage pour les besoins de la CTC. Les prestations de services susceptibles d'être fournies par une agence de voyages à l'occasion de déplacements des élus de la Collectivité Territoriale de Corse, des membres du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, ainsi que du personnel territorial et des personnalités invitées, à savoir : la fourniture de titres de transport (avion, bateau, train), réservation d'hôtels en France et à l'étranger, réservation de véhicules de location, réservation de taxi, etc

Options : Non.

Des variantes seront-elles prises en compte : Non.

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 4 (à compter de la notification du marché).

Date prévisionnelle de début des prestations : 01-04-2011

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). **Délai de paiement :** 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC. Forme du prix ferme

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

Capacités professionnelles Capacités techniques Capacités financières.

Capacité technique :

Les agents de voyage devront présenter soit une licence délivrée par le Préfet soit une immatriculation auprès du registre géré par Atout France, agence de développement touristique de la France conformément à la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 soit présenter des références équivalentes.

Marchés réservés : Non.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation : Non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOT12)

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat

Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Candidats :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique (60 %)

Prix (40 %)

Une enchère électronique sera effectuée : Non.

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 25-03-2011 (16:00)

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0075.

Renseignements complémentaires :

Renseignements complémentaires : Le marché est un marché à bons de commande avec un minimum à 15.000 euro(s) HT et un maximum à 50.000 euro(s) HT. Le critère " Prix " sera apprécié au regard du taux de remise totale que le candidat est en mesure de proposer sur les prestations décrites au CCP (frais de service, transport, hôtellerie ...) Le critère " Valeur technique " sera apprécié au regard des moyens humains (nombre, qualification), des matériels mobilisés par le candidat pour l'exécution du marché et des modalités de traitement des commandes (réservations, modifications et annulations de prestations) passées par le pouvoir adjudicateur

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10-03-2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse

Service Courrier 22 Cours Grandval BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Ressources Humaines

22 Cours Grandval BP 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

Tél: 0495516401. Fax: 0495516449.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano , F-20407 Bastia Cedex1

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, Bd Paul Peytral , F-13282 Marseille

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse, Direction Juridique et

Commande Publique 22 Cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : 11S0075

de Corse Direction des Ressources Humaines 22 cours Grandval BP 215 , F-20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits :

Services auxiliaires des transports.

79

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :

Communauté de Communes de la Costa Verde

20230 San Nicolao

Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHE :

Maîtrise d'oeuvre - Aménagement des chapelles et églises - exercice 2011.

MODE DE PASSATION DU MARCHE :

Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

ATTRIBUTION DU MARCHE :

Le marché a été attribué :

Filippi & Architectes Associés pur un montant de 43.065.00 euros HT

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 28 février 2011

Le Président, François BERLINGHI

Fax : 04 95 32 02 38

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

81

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 678

20601 BASTIA - Cedex

Tél : 04 95 30 93 93

L'avis implique un marché public

Objet : Opérations de maintenance corrective sur des centrales oléo hydrauliques équipant les stations de pompage de Haute Corse et Corse du Sud

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Marché unique , à bons de commande

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

60 % : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique

40 % : Prix

Remise des offres : 31/03/11 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 09/03/2011

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur www.oehc.fr

Email : al@informateurcorse.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 San Nicolao

AMENAGEMENT DU COURT D'ENTRAINEMENT
ET DU COURT PRINCIPAL DU TERRAIN DE PELOTE
BASQUE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE
QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement
20230 San Nicolao
Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.9 5.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - administration générale - service marchés publics.

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement du court d'entraînement et du court principal du terrain de pelote basque (commune de Santa Maria Poggio).

CARACTERISTIQUES :

Court principal et fronton de pelote basque :

- Réalisation d'un caniveau préfabriqué
- Préparation des surfaces à traiter
- Rabotage partiel des revêtements existants
- Mise en place d'une membrane anti-fissures
- Réalisation d'un revêtement définitif
- Marquage au sol et peinture
- Préparation du fronton de pelote basque
- Peinture du fronton et du marquage en élévation.

Court et fronton d'entraînement :

- Préparation des surfaces à traiter
- Peinture sur fronton et du marquage en élévation.
- Peinture de l'aire de jeu d'entraînement

CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme de la procédure adaptée article 28 du CMP. Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales prévu à l'article 46 du CMP en cas d'attribution du marché est de cinq jours (5).

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application des articles 43, 44, 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

- acte d'engagement - DC1 - DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants

1. Délai 60%
2. Prix 40%

LANGUE ET MONNAIE UTILISEE :

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée est : l'euro

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS : Selon les dispositions du Code de Justice Administrative

En application de l'article L551-1. relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 30 mars 2011 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 10 MARS 2011

Le Président, François BERLINGHI.

L'Informateur Corse Nouvelle

peut se charger de vos insertions légales dans tous
les départements de France....

Consultez-nous !

Téléphone : **04 95 32 04 40**

Téléphone : **04 95 32 89 92**
(Ligne directe Annonce légale)

Télécopie : **04 95 32 02 38**

Courriel : **al@informateurcorse.com**

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

Abonnez-vous

Abonnez-vous

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée (Art.28 du CMP) TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE LUMIO - 20 260 LUMIO

2) Objet du marché : TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET REVETEMENT DU
CHEMIN GRANI GROSSO

3) Caractéristiques principales :

- Création d'un fossé roulant (140 ml) ;
- Pose de canalisations d'évacuation d'eaux pluviales et de regards ;
- Reprofilage de la chaussée existante (1830 m²) ;
- Revêtement de la chaussée en enrobé (1830 m²)

Les variantes sont autorisées.

4) Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités professionnelles, techniques et financières.
- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
- Les candidatures qui sont accompagnées :
 - De la lettre de candidature (DC1).
 - De la déclaration du candidat (DC2).
 - Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.
 - Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).

5) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères énoncés ci-dessous :

- * 40 % : Prix des prestations
- * 40 % : Valeur technique de l'offre
- * 20 % : Délais d'exécution

6) Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.klecoon.com>

7) Procédure :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

8) Conditions de délai :

Les offres devront parvenir à la mairie, avant le vendredi 1er avril 2011 à 12h00.

9) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta.bastia-bastia@juradm.fr - <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

10) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 09/03/2011.

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE BASTIA

Société Coopérative à capital variable et à Responsabilité statutairement Limitée
Siège : 31, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Immatriculée au RCS Bastia : N°D 330 839 275

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les sociétaires sont convoqués le :

* Lundi 04 avril 2011 à 18h30

Hôtel OSTELLA - Avenue Sampiero Corso - 20600 Bastia

En Assemblée Générale Ordinaire à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes
3. Approbation de ces rapports et des comptes annuels
4. Quitus à donner aux Administrateurs
5. Affectation des résultats
6. Constatation de la variation du capital
7. Election des membres du Conseil d'Administration
8. Election des membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil d'Administration,



44

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval BP 215
F-20187 AJACCIO CEDEX.
Tél : 0495516464 - Fax : 0495516621.
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Type d'organisme :

Région.
Objet du marché : Prestations débroussaillage sur les sites archéologiques d'Aléria et Cauria (Sartène)

Lieu d'exécution : Lot 01 : ALERIA - Lot 02 : ALERIA - Lot 03 : SARTENE.

Caractéristiques principales :

Prestations débroussaillage sur les sites archéologiques d'Aléria et Cauria (Sartène)

Prestations divisées en lots :

Oui.

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 1 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif).

Délai de paiement : 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Pas de forme imposée

Unité monétaire utilisée :

L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf ;

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf) ;

Si le candidat est en redressement judiciaire la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;

La déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du CMP). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé NOTI2) ; Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; Moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat ;

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'oeuvre.

Critères d'attribution :

Valeur technique

Prix

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres :

30-03-2011 (16:00)

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

11S0076

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité.

Renseignements complémentaires :

Critères de jugement des offres : Des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante)

1. Valeur technique

2. Prix .

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Direction Juridique et Commande Publique

22 Cours Grandval BP 215 - F-20187 Ajaccio Cedex

Date d'envoi du présent avis à la publication :

08-03-2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse

Correspondant :

Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service Courrier

22 Cours Grandval BP 215 - F-20187 AJACCIO CEDEX

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse Service de la commande publique

22 Cours Grandval - BP 215 - F-20187 AJACCIO CEDEX 1.

Tél : 0495516464 - Fax : 0495516621

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant :

Franck Allegrini-Simonetti,

Collectivité Territoriale de Corse Service des Patrimoines

22 Cours Grandval BP 215 - F-20187 AJACCIO CEDEX 1.

Tél : 0495109843 - Fax : 0495109840.

Courriel : fallegrini-simonetti@ct-corse.fr

Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS :

LOT n°01

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

ALERIA (2B) - débroussaillage tracté

LOT n°02

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

ALERIA (2B) - débroussaillage porté

LOT n°03

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

CAURIA (SARTENE) - débroussaillage tracté

Classification des produits :

* Services fournis principalement aux entreprises.

Mots clefs :

* Espaces verts.

61

Maître Alexandre SANTONI

Notaire à la Résidence de BONIFACIO,
Bancarello - Route de Sartene

RECTIFICATIF

Dans l'insertion parue dans le journal du 24 au 30 septembre 2010 concernant la donation de fonds de commerce par Monsieur FABY Joseph - Au profit de Monsieur Noel FABY,

Il convient de lire :

b) donation de fonds de commerce Suivant acte reçu par Me Alexandre SANTONI, notaire à BONIFACIO, le 01/09/2010, enregistré au Service des Impôts de PORTO VECCHIO, le 09/09/2010, bordereau 2010/315, case 4, Monsieur et Madame Joseph FABY, domiciliés à BONIFACIO, 4 rue saint Jean Baptiste, ont fait donation à Monsieur Noel FABY demeurant à BONIFACIO, 4 rue Saint Jean Baptiste

a) Un fonds de commerce de Boulangerie, Pâtisserie, connu sous le nom de "Boulangerie-Pâtisserie FABY", exploité à BONIFACIO (20169), 4 rue Saint Jean Baptiste,

b) Un fonds de commerce de Boulangerie, Pâtisserie, connu sous le nom de "Boulangerie-Pâtisserie FABY", exploité à BONIFACIO (20169), Lieu dit "Valle", Avenue Sylvère Bohn, Valeur globale des fonds de commerces donnés DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.00 euros).

Les oppositions seront reçues à BONIFACIO en l'étude de Me Alexandre SANTONI, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi

Pour unique insertion. **Le notaire.**

68

R FEELING

SARL au capital de 8000 euros
Lotissement la Claudery
34420 VILLENEUVE LES BEZIERS
434 749 511 R.C.S. Béziers

Par décision du gérant en date du 01/12/2010 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Domaine du val de l'olmo, borne km 12, 20260 LUMIO** à compter du 14/12/2010.

Durée : 50 ans

Gérance : MARIE FRANCE SOLER, Domaine du val de l'Olmo borne km 12 20260 LUMIO

La société sera immatriculée au RCS de Bastia et sera radiée du RCS de Béziers

66

MY FACE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7630 euros
Siège social : Immeuble Le Zéphir
Bât. B - Parc Berthault - 20000 Ajaccio (Corse)
498 070 523 RCS Ajaccio

La société « MY FACE » SARL au capital de 7500 euros, Siège social : 1, RUE ZEVACO MAIRE 20000 Ajaccio (Corse) en date du 30 mai 2009, suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire, il résulte que :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

29

Dénomination : ANGHJULELLU

Numéro d'identification :

509 593 653 : R.C.S.Bastia

RCS : 2009 B 00001

Forme :

Société à Responsabilité Limitée

Au capital : 50.000,00 euros

Adresse du siège : 1, Place Paoli

20250 Corte (France)

DEMISSION POUR ORDRE

Par courrier adressé à la société ANGHJULELLU en date du 20 septembre 2010, Mr. ATTARD-BALLONI Michel a notifié sa démission de ses fonctions de gérant à compter du 20 septembre 2010.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Bastia.

47

ISALEX

SCI au capital de 152.450 euros
Lotissement la Claudery
34420 VILLENEUVE LES BEZIERS
448 776 005 R.C.S. Béziers

Par décision du gérant en date du 01/12/2010 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Domaine du val de l'olmo, borne km 12, 20260 LUMIO** à compter du 14/12/2010.

Objet : Création l'acquisition par voie d'achat ou d'apport la propriété la mise en valeur la transformation l'aménagement l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers. La société sera immatriculée au RCS de Bastia et sera radiée du RCS de Béziers

62

BELLES B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quai Landry
20260 Calvi (Corse)
495 196 909 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 30 octobre 2010, il résulte que - L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal

20

TERRA DI LEA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Lieu-dit Suarella - 20270 Aléria
430 418 814 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 4 mars 2011, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mademoiselle Florence ROLLIN et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur François ORSUCCI, demeurant 20270 TALLONE pour une durée indéterminée.

Pour avis, La Gérance.

Informateur Corse Nouvelle
Tel : 04 95 32 04 40



43

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Correspondant : M. le Président du Conseil Exécutif
Collectivité Territoriale de Corse - 22 Cours Grandval BP 215
F-20187 Ajaccio Cedex - Tél : 0495516464 - Fax : 0495516621
Courriel : commande.publique@ct-corse.fr
Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Type d'organisme : Région.

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du parking Grandval

Lieu d'exécution : Ajaccio.

Caractéristiques principales :

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du parking Grandval Le marché porte sur une mission de maîtrise d'œuvre comprenant diagnostic, mission de base, EXE et OPC pour la réhabilitation du parking désaffecté aéro-souterrain situé dans l'enceinte du parc de l'Hôtel de Région à Ajaccio

Prestations divisées en lots : Non.

Durée du marché ou délai d'exécution :

Durée en mois : 18 (à compter de la notification du marché).

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Virement bancaire (Mandat administratif). **Délai de paiement :** 30 jours. Aucune avance n'est prévue. Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CTC

Forme du prix : révisable

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Groupement solidaire

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

=== Candidature ===

Une lettre de candidature (modèle DC1) disponible gratuitement sur le site internet

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc1.rtf

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement :

(modèle DC2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimes_dc/dc2.rtf)

Références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre

Moyens en personnels, matériels dont dispose le candidat

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique appréciée sur la base de la note méthodologique (60 %)

Prix (40 %)

Date de remise des offres : 30 mars 2011 à 16h00.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Délai de validité des offres :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 11S0025

Renseignements complémentaires :

Modalités de retrait des documents : sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le site internet de la collectivité

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 mars 2011

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Collectivité Territoriale de Corse

Service courrier, Collectivité Territoriale de Corse Service

Courrier 22 Cours Grandval BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction juridique Service Commande Publique

22 cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Bâtiments Service

Bâtiments Publics 22 cours Grandval - BP 215

F-20187 AJACCIO CEDEX 1

Tél : 0495106640 - Fax : 0495106646

Courriel : sbp@ct-corse.fr

Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Bâtiments Service Bâtiments Publics

4 Avenue Impératrice Eugénie - F-20000 AJACCIO

Tél : 0495106640 - Fax : 0495106646.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia Villa Montepiano F - 20407 Bastia Cedex 1,

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges Bd Paul Peytral F - 13282 Marseille,

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse des Affaires Juridiques

22 cours Grandval - BP215 - F-20187 Ajaccio Cedex 1

71

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée (Art.28 du CMP)

TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE LUMIO - 20 260 LUMIO

2) Objet du marché : CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT ET REVÈTEMENT DU PARKING DU CIMETIERE

3) Caractéristiques principales :

Réalisation d'une chaussée en enduit tri-couche (660 m²)

Mise en œuvre de béton pour fondations (22 m³) ;

Mise en œuvre de béton coffré pour mur (81 m³) ;

Parement en maçonnerie ordinaire au ciment (34 m³) ;

Réalisation d'un parapet en pierres maçonnées à deux parements (17 m³).

Les variantes sont autorisées.

4) Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités professionnelles, techniques et financières.

- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

- Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC1),

- De la déclaration du candidat (DC2).

- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).

5) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

* 40 % : Prix des prestations

* 40 % : Valeur technique de l'offre

* 20 % : Délais d'exécution

6) Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.kleoon.com>

7) Procédure : Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

8) Conditions de délai :

Les offres devront parvenir à la mairie, avant le vendredi 1er avril 2011 à 12h00.

9) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cédex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta.bastia-bastia@juradm.fr - <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

10) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 09/03/2011.

72

COMMUNE DE LUMIO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée (Art.28 du CMP)

TRAVAUX

1) Organisme qui passe le marché :

MAIRIE DE LUMIO - 20 260 LUMIO

2) Objet du marché : CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT AU QUARTIER ASINACCIO

3) Caractéristiques principales :

Démolition du mur existant : 101,50 m²

Terrassements : 313 m³

Réfection de chaussée : 100,00 m²

Construction du mur de soutènement 120 m³

Les variantes sont autorisées.

4) Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- Capacités professionnelles, techniques et financières.

- Les candidatures qui sont recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.

- Les candidatures qui sont accompagnées :

- De la lettre de candidature (DC1),

- De la déclaration du candidat (DC2).

- Des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP.

- Liste de références de travaux analogues exécutés ou en cours durant les 5 dernières années (sauf entreprise de création récente).

5) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

* 40 % : Prix des prestations

* 40 % : Valeur technique de l'offre

* 20 % : Délais d'exécution

6) Adresse à laquelle le DCE peut être obtenu :

Par téléchargement gratuit sur le profil d'acheteur : <http://www.kleoon.com>

7) Procédure : Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

8) Conditions de délai :

Les offres devront parvenir à la mairie, avant le vendredi 1er avril 2011 à 12h00.

9) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano - 20407 BASTIA Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Courriel : greffe.ta.bastia-bastia@juradm.fr - <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

10) Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 09/03/2011.

Championnat National U 17

L'A.J. Biguglia chute devant le Pontet

Encore une fois les sympathiques joueurs de l'entraîneur **Joseph Casanova** abordaient cette rencontre face au **Pontet**, qui était largement à leur portée, avec l'intention de la remporter.

Ils y croyaient d'autant plus qu'ils allaient parvenir au terme du premier quart d'heure à surprendre le plus normalement du monde les visiteurs. Un centre tir de l'attaquant **Orsini** surprenait le gardien vaclusien.

Cela ne pouvait mieux débiter pour les jeunes locaux qui dominaient mais ne furent pas capables d'aggraver la marque face à des rivaux qui paraissaient désarmés. Pourtant ils avaient les moyens cette fois d'avoir une belle possibilité d'accrocher un succès qui leur tendait les bras, mais ils ne surent pas en tirer profit. Tant et si bien que les deux formations rentraient aux vestiaires avec cet avantage de 1 à 0 pour les locaux.

Et ce que l'on prévoyait à la reprise arriva. Les Vauclusiens sortaient de leur coquille et venaient inquiéter l'excellent gardien bigugliais **Marco Palma**, qui était cette fois mis à l'épreuve. Malheureusement il devait s'incliner à son tour à la 58^{ème} minute, suite à une frappe puissante de **Testanier**.

Décus, les Bigugliais continuaient à faire le jeu face aux Vauclusiens, ces derniers sentant une possible victoire à leur portée.

Stade Paul Tamburini : Le Pontet bat AJ Biguglia 2 à 1.

Arbitrage de **M. David**.

Buts de **Testanier** (15^{ème} et 81^{ème}) pour **Le Pontet**, **Orsini** (58^{ème}) pour l'**AJ Biguglia**.

C'est d'ailleurs ce qui se produisait à la 81^{ème} minute, lorsque **Testanier**, encore lui, profitait d'une grossière erreur individuelle pour apporter aux Vauclusiens un succès dont ne surent tirer partie les «gentils» locaux qui rentraient, à nouveau, aux vestiaires la tête basse alors qu'ils avaient eux aussi, la possibilité d'arracher une victoire qui leur tendait les bras. Toutefois, nous avons encore une fois remarqué que les joueurs locaux progressent et démontrent qu'ils ne sont plus très loin de rattraper les meilleurs. C'est encourageant quand on pense à cette première partie de saison décevante.

Joseph Casanova continue à faire un excellent travail dans ce club sympathique, secondé par son frère **Pascal** et l'entraîneur des gardiens **Pierre Antoniotti**. Ils n'ont pas terminé de pousser de plus en plus leurs jeunes éléments qui méritent, eux aussi, de finir la saison courageusement et avec enthousiasme.

Championnat Division d'Honneur

L'A.J. Biguglia méritait mieux

Décidément, les joueurs de l'**AJ Biguglia**, que dirigent avec passion et beaucoup de volonté l'entraîneur **Paul Squaglia**, ne sont vraiment pas vernis, par la chance.

Encore une fois, après avoir obtenu le partage des points en **Costa Verde** la semaine dernière, alors qu'ils méritaient mieux, ils viennent de repartir décus à **Biguglia** après avoir constamment accroché l'**ACA**, grand favori pour le titre de champion de Corse.

De leur côté, les Ascéistes ont manqué de personnalité. Ils se sont heurtés à une équipe de l'**AJ Biguglia** très jeune, sans le moindre complexe, qui a fort bien tenu son rythme dans toutes les lignes.

Une jeune équipe qui mérite, reconnaissons-le, une meilleure position dans ce championnat de division d'honneur. Elle pratique un bon football et vient de mettre l'**ACA** en difficulté dont les joueurs, favoris du championnat,

Stade de Bocognano.

Arbitrage : **M Arrii**, assisté de **MM Da Costa et Delorme**.

But de **Diop** (72^{ème}) pour l'**ACA**.

étaient constamment privés d'espace. C'est une performance.

Modeste avait donné l'exemple sur le coup franc mais il tirait sur le montant du gardien **Ardile**. S'en suivait une période creuse et sans faits particuliers mais **Ardile** restait autoritaire sur un autre tir de **Fiori**.

Les Bigugliais ne se laissaient pas marcher sur les pieds et **Lionel Sauli**, à son tour, n'était pas en reste et mettait le gardien **Oberhauser** en grande difficulté. Les Ascéistes se faisaient plus pressants après la pause à l'image de **Fiori** qui trouvait la transversale d'**Ardile**. Ce même **Fiori** trouvait au bon moment le moyen de centrer sur **Diop** qui reprenait de la tête et ouvrait le score. On jouait alors la 72^{ème} minute.

Ce devait être le but de la victoire car les tentatives de **Tassy** et **Ferlay**, très volontaires, ne purent renverser la tendance.

Un partage des points aurait été plus logique.

Vagabondage

C'est avec plaisir, voire fierté, que le village de Zalana a appris que le sélectionneur de l'équipe de France de foot, Laurent Blanc, a envoyé une pré-convocation pour l'Equipe de Nationale à Ludovic Giuly qui affiche quand même 34 ans et dont la dernière sélection remonte à cinq ans. Compliments à Ludo !

Peut-être l'ai-je déjà écrit mais tant pis si je le répète. Savez-vous la différence qu'il y a entre les Mexicains et les Argentins ? Eh bien, les premiers descendent des Aztèques, et les seconds descendent du...bateau !

A propos de bateau, savez-vous qui étaient les passagers, vedettes du voyage inaugural du «France» en partance pour New-York en 1962 ? Il y avait Madame De Gaulle et Tino Rossi. L'Ajaccien avait d'ailleurs voyagé sur ce même trajet sur « Normandie » en 1938 ! Pour devenir durant 38 semaines N°1 au hit-parade avec la chanson «Vieni, vieni» !

Histoire vraie : alors que je devais faire l'interview à d'un vieux Bastiais au sujet de la Place Saint-Nicolas, cette fierté de la ville, il me fut répondu : «E Bella ne ? Et autrefois elle servait pour présenter les armes au Mouvement aux morts» Il avait simplement traduit son corse «Munimentu» par «mouvement».

Ce février printanier a fait mentir le proverbe corse : «Ferraghiu ferraghiettu, cortu e maladettu», alors que janvier n'a pas, lui non plus, été à la hauteur de son dicton : «Ghejnaghju u lapa-raghju». Je n'en connais pas beaucoup qui s'en sont allés, du côté des rochers de Griscione faire des arapèdes, aussi appelées patelles.

Toussaint LENZIANI

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

DEPUIS 1971 **DOMINIQUE CRISTIANI**

06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

A Furianinca

Romain Salomon du Mont et Muriel Gasnier

Au commandes

Le temps incertain a tenu, au-delà des débats sportifs, contribuant grandement au bon déroulement de la désormais « classique » course pédestre « A Furianinca », bien organisée par le Running Club de Furiani, à partir de l'Esplanade de la Mairie Annexe de Furiani.

Près de 200 participants se sont élancés vers les hauteurs du village de **Furiani**, avec entrain et détermination. Le spécialiste, **Romain Salomon du Mont**, **I Filanci**, n'a pas tardé à faire parler la poudre au bout de ses souliers pour l'emporter aisément devant **Julien Daviller** du **Running**, **Emile Hrnuar d'I Filanci** (1^{er} V1) et **Daniel Banfic**, alors que le Cadet 1^{ère} année de l'**A.J.B**, **Majid Arbib** pointait à la 5^{ème} place devant **Michael Jeannet** de **Furiani** et



l'autre Cadet de l'**A.J.B**, **Karim Chabouchi** qui, lui, terminait devant l'Espoir **Rachid Bartal** (8^{ème}) et le Junior **Jawed Jefjafi** (9^{ème}). Un beau tir groupé des jeunes de l'**A.J.Bastia** **Geoffrey Descamps**, 27^{ème}, **Frédéric Clémenceau**, le marcheur **Benoît Olmeta** suivaient ensuite.

Quant à **Muriel Gasnier**, chez les femmes, elle s'est imposé en prenant la 31^{ème} place du classement scratch, devant **Séverine Hubert** de **Furiani** et **Najia Boutiche** du **Colt** (1^{ère} Vétérans).

Belle ambiance conviviale et sportive. Belle organisation avec un plantureux repas rassemblant tous les participants et accompagnants, avant une non moins belle remise des prix.

Encore bravo aux athlètes et à l'équipe du **R.C.Furiani** !

Des nouvelles de nos athlètes en région parisienne

A lors que la saison en salle a pris fin, le week-end dernier à **Bercy** avec des championnats d'Europe très réussis, voici quelques nouvelles des athlètes franciliens de l'**A.J.Bastia** :

NICOLAS FILLON

En dépit d'une préparation perturbée par une légère blessure, il a été tout près d'accéder à la finale des **Championnats de France en salle sur 400 m**. Il reporte ses ambitions sur la saison estivale avec pour objectif une place, pour le moins, dans le relais **4x400m** aux **Championnats du Monde** le mois d'août prochain en **Corée**. On pourra le voir fin avril en stage à **Bastia** avec son entraîneur **Jean-Philippe Chapeleau** et quelques athlètes putéoliens.

ROSE ETOUNDI

La dernière venue à l'**AJ Bastia**, l'athlète franco-camerounaise, a pour objectif les **Championnats d'Afrique** au **Mozambique** où elle espère, elle aussi, décrocher une qualification pour les **Championnats du Monde** sur le **100m haies** ou aux épreuves combinées. Elle sera en stage de printemps au **Portugal** et présente à **Bastia** pour le premier tour des Interclubs.

NABIL MADI

Dernier venu à l'**AJ Bastia**, l'athlète algérien, finaliste olympique sur **800m**, a couru un cross cet hiver et son résultat au **Mans** (13^{ème}) démontre ses dispositions aussi pour les distances supérieures. Malheureusement, une blessure au mollet survenu à la fin de son stage à **Ifrane**, en janvier, ne lui a pas permis de concrétiser sa forme par une belle performance en salle. Il vise lui aussi une

qualification pour les **Championnats du Monde** au mois d'août. Il sera présent à **Bastia** pour le premier tour des **Interclubs** au mois de mai,

YVES N'DABIAN

Parti pour un an à **Londres** dans le but d'y perfectionner son anglais et de découvrir l'entraînement à la britannique, **Yves** sera à **Paris** quelques jours fin mars et présent au premier tour des **Interclubs** en mai. Il vise une nouvelle place en **finale des France** sur **400m haies** et bien mieux, si possible,

TEDDY FIDOL

Étudiant en **Belgique** depuis un an, il semble avoir arrêté l'athlétisme. Espérons que le printemps lui donnera quelques fourmis dans les jambes.

CHAMPIONNAT NATIONAL DE CROSS UFOLEP -USEP

Dimanche 6 mars 2011 - Le Relecq-Kerhuon

Les Championnats de France UFOLEP de CROSS ont regroupés 12 régions dont la Corse principalement des clubs : **C.A Ajaccio, C.O.Porticcio, A.S Porto-Vecchio.**

La Corse remporte pour la 1^{ère} fois le **Challenge des Jeunes** (Benjamins à Cadets)

1°.	CORSE	110 PTS
2°.	PICARDIE	112 PTS
3°.	LIMOUSIN	149 PTS
4°.	AQUITAINE	161 PTS
5°.	LORRAINE	232 PTS

La Corse sur le podium au **Challenge Région** (Benjamins à Vétérans)

1°.	PICARDIE	24 PTS
2°.	AQUITAINE	31 PTS
3°.	CORSE	36 PTS
4°.	AUVERGNE	41 PTS

Les podiums :

UFOLEP : 4 PODIUM individuel et 4 par équipe (Champion en Benjamin, Minimes Filles, Cadettes et une Médaille de Bronze en Cadettes)

(Par équipe 3 titres de Champion Benjamins, Minimes filles, Cadettes et une Médaille de Bronze pour les Minimes masculins)

USEP : SUR LES 12 PODIUMS 7 POUR LA CORSE
3 TITRES



3 Médailles d'Argent
1 Médaille de Bronze

Le Président **Alain Gourdol** peut avoir le sourire !

Les Interclubs se profilent à l'horizon à l'**Athlétic Jeunes Bastia**, cette épreuve qui mobilise plus de quarante athlètes, garçons et filles, engagés sur les 22 épreuves olympiques pour un résultat commun, demeure l'objectif de la saison sur piste avec les Relais.

Dés à présent, les entraînements tiennent compte de cette compétition qui se déroule en deux phases : régionale et interrégionale avec accession, au bout, en National.

Jamal Enneya est de retour. Il a participé, dimanche, à **La Furianinca**, mais inscrit alors que le départ avait été donné, il n'a pu être classé. Il n'en a pas moins réussi une sacrée performance en passant la ligne d'arrivée, juste derrière le vainqueur, au terme des 11km que comptait la course. Son frère **Abdenbi**, crédité il y a deux ans de **3'45"** au **1500m**, au **Maroc**, le rejoint, pour un duo de talent, à l'**A.J.B.**

Le nouveau site internet de l'A.J.Bastia évolue avec une plus grande réactivité face aux événements sportifs et s'enrichit de nouvelles rubriques, de vidéos, de sonorités musicales, de liens...

En février 5747 connexions, ont été dénombrées : un premier record qui ne manquera pas d'être pulvérisé ce mois de mars 2011. www.ajbastia.fr

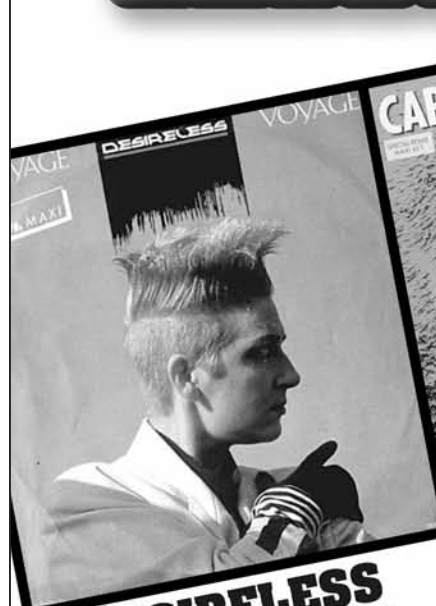
L'A.J.Ajaccio était bien représenté à la course pédestre de la **10^{ème} Altaisa** où, en l'absence de **Malik Tallouj, Halim Aoutilaft** ou **Michel Claveau**, le sprinter long **Anaël Bernardini** a pris la **2^{ème}** place de la course de 7km, le lanceur **Jean-Baptiste Biancamaria**, se classant **9^{ème}**, alors que dans la course des 14km, **Jean-Pierre Scipilitti** prenait la **5^{ème}** place, **Omar El Majouti**, la **14^{ème}**, le hunter et lanceur **Mickaël Grégoire**, la **32^{ème}**, **Jean-François Zuchetti**, la **45^{ème}**, **François Saracco**, la **60^{ème}**.

Aux Pré-France, en salle, à Bompas, les athlètes de l'**A.J.Ajaccio**, avec l'**A.J.Bastia**, ont été très présents, avec **Jean-Baptiste Biancamaria** qui a réalisé son meilleur lancer au **Poids**, alors que **Jennie El Majouti** s'imposait chez les Espoirs dans la course du **Triple-Saut** et la Junior **Anissa Ouerghi** améliorait ses temps sur **60** et **200m**.

SAMEDI 12 MARS 2011		PROPRIANO				
COMITÉ DÉPARTEMENTAL		CDOS 2011				
Jeux du Comité Départemental Olympique et Sportifs						
COURSES	JURY A	JURY B	JURY C	JURY D	Jury PO	
13H30	Ouverture du secrétariat					
13H50	50m BEM					
14H00	50m BEF					
14H10	50m MIM					
14H20	50m MIF					
14H30	50m POM et POF					
14H40	50 HAIES équipathlé	LONG	LONG	JAVELOT	DISQUE	
		BEM	BEF	MIM	MIF	
15h00	Pentabon équipathlé				LANCER DE BALLE POM-POF	
15H30	Medecine Ball équipathlé	POIDS	POIDS	LONG OU HAUT	LONG OU HAUT	
		BEM	BEF	MIM	MIF	
		VEM	VEF			
16H00					LONG POF-POM	
16H20	1000m BEM/BEF 1000m MIM/MIF					
17H30	REMISE DE RECOMPENSES					

Règlement de la compétition
 pour les concours 4 essais
 pour la hauteur 8 essais, si 8^{ème} réussi poursuite du concours jusqu'au premier échec
 le calcul des points se fera à la table jeunes
 Chaque athlète devra participer aux 4 épreuves pour être classé dans les épreuves multiples
 Classement par équipe : addition des 3 meilleurs quadrathlons complets de chaque club
 Possibilité de ne faire qu'une, deux ou trois épreuves
 une médaille aux trois premiers de chaque catégorie et une breloque pour tous les participants
 Une coupe pour les premiers par équipe
 En vert les épreuves supplémentaires d'équipathlé
Inscriptions
 Afin de préparer au mieux la compétition il est demandé de faire parvenir les engagements pour le vendredi 11 mars 12h00, Au-delà les inscriptions se feront sur place au moins 30 min avant le début de la compétition
 Les clubs présents devront obligatoirement fournir des officiels ou aides

Les STARS en CONCERT ANNEES 80



DESIRELESS
VOYAGE-VOYAGE
JOHN



GROUPE GOLD
CAPITAINE ABANDONNE
PLUS PRES DES ETOILES



PETER ET SLOANE
BESOIN DE RIEN
ENVIE DE TOI



Jean-Jacques
Lafon
JEAN JACQUES LAFON
LE GEANT DE PAPIER



PHILIPPE
CATALDO
Les Divas
du dancing
PHILIPPE CATALDO
LES DIVAS DU DANCING



JEAN SHULTEISS
CONFIDENCES POUR
CONFIDENCES



FRANCOIS FELDMAN et JONIECE JAMISON
JONIECE JAMISON
JOUÉ PAS

2 heures de TUBES!

SAMEDI 16 AVRIL^{21H}
AJACCIO - PALAIS DES CONGRES

BILLETTERIE: AJACCIO VIBRATIONS - PORTICCIO RIVELAZIONE
OFFICE DE TOURISME DE PROPRIANO ET SARTENE
MEZZAVIA TABAC PÔLE SUARTELLO - WWW.CORSEBILLET.COM



INFOLINE 06.07.82.51.52

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous ressentez de grands élans affectifs. Faites-en profiter votre entourage. **Affaires** : Rien n'est à négliger. Les détails que vous pensiez pouvoir laisser de côté revêtent une importance plutôt inattendue. **Santé** : Évitez de porter des objets lourds.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 4. **Cœur** : Tout semble vous sourire. Il est vrai que vous vous montrez très conciliant. **Affaires** : Un peu de beurre dans les épinards. Les résultats commencent à s'améliorer et votre situation en devient un peu plus agréable. **Santé** : Évitez les aliments gras.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Quelques sorties entre amis. Vous aimez profiter de la présence de ceux que vous appréciez. **Affaires** : Vos collègues ne vous aident pas beaucoup. Il faudrait réclamer de l'aide si vous voulez obtenir des résultats. **Santé** : Vous semblez en bonne forme.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 9. **Cœur** : Une déception est à craindre. Une personne en qui vous aviez confiance pourrait bien vous trahir. **Affaires** : Des hauts et des bas en cette période. Cela se stabilisera dans les jours qui suivront. **Santé** : Prenez bien le temps de vous relaxer.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 6. **Cœur** : Trop d'indifférence de votre part. Vous refusez trop souvent d'exprimer clairement vos sentiments. **Affaires** : Cela ne tourne pas vraiment rond. Des questions vous seront posées et demanderont des réponses claires. **Santé** : Vous êtes un peu trop nerveux.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 3. **Cœur** : L'âme sœur vous attend sans que vous le sachiez. Soyez attentif aux regards des personnes que vous rencontrez. **Affaires** : Un climat agréable règne sur le lieu de travail. Rien ne devrait venir le troubler. **Santé** : Il faudrait surveiller votre poids.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Des jaloux vont tenter de nuire à votre couple. La confiance mutuelle sera mise à l'épreuve. **Affaires** : Une rencontre importante est fort possible. Elle pourrait jouer un rôle sérieux dans votre avenir professionnel. **Santé** : Tout va bien.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Quelques nuages gris dans votre ciel affectif. Prenez les choses du bon côté, ils disparaîtront. **Affaires** : Gérez votre patrimoine avec parcimonie. Ne gaspillez aucun centime, ce n'est pas le moment. **Santé** : De légers troubles digestifs possibles.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Votre famille a besoin de votre soutien. Une épreuve difficile à supporter est en vue. **Affaires** : Vous pouvez compter sur votre patron. Il vous fait confiance grâce à tous vos bons résultats antérieurs. **Santé** : Surveillez bien votre dentition.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

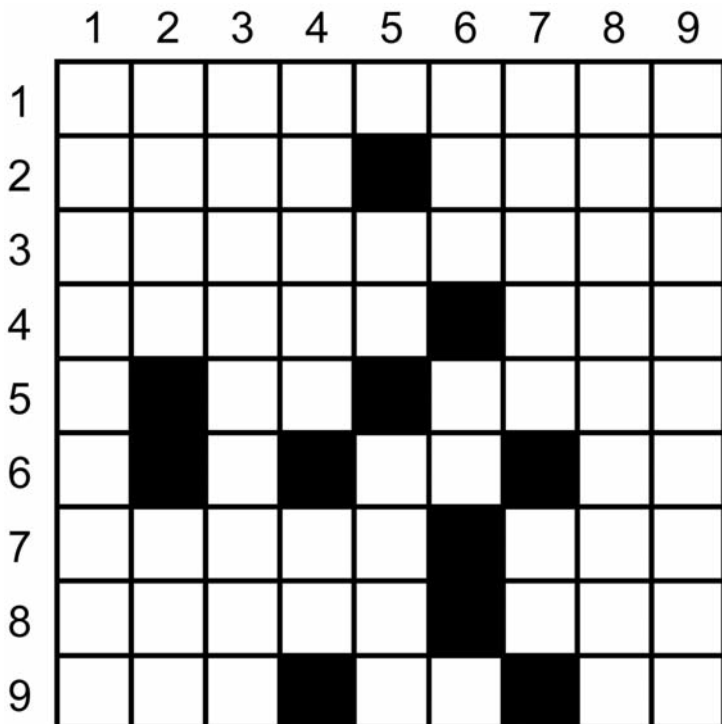
Chiffre : 0. **Cœur** : Un coup de téléphone inattendu dans les prochains jours. Il vous permettra de faire une rencontre. **Affaires** : Certains détails sont dépassés. Un peu de diplomatie vous aidera à vous remettre à niveau. **Santé** : Attention à tous les excès.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous êtes déçu par une personne que vous aimez. Il faudra vraiment vous faire une raison. **Affaires** : Certaines décisions ne peuvent attendre. Sachez les prendre en prenant soin d'analyser clairement la situation. **Santé** : Évitez le tabac et l'alcool.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous hésitez à déclarer votre amour. Si vous attendez, vous pourriez perdre toute chance. **Affaires** : De nouveaux produits apparaissent sur le marché. La concurrence vous pousse à rester très actif. **Santé** : Vous affichez une forme extraordinaire.

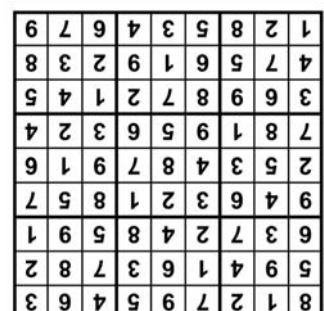
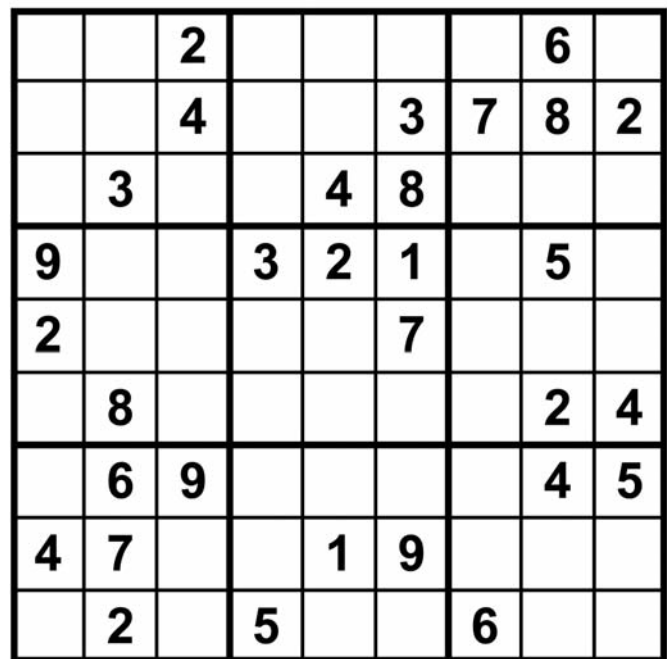


Horizontalement

- Bien attachée.
- Principe subjectif. - Clerc sans tête.
- Remettrai en état de marche.
- Vieillessement dû à l'usage. - Diminutif américain.
- Disque laser. - Mélangea.
- Conjonction. - Mesure extrême-orientale.
- Ecrivain français du XIXe siècle. - Prénom féminin littéraire.
- Religieuse. - Plonge dans le Danube.
- Amas. - Condition. - Phon. : sucer.

Verticalement

- Trahissant.
- Apparues. - Serpent.
- Contre la pluie.
- Aigle de mer. - Seul.
- Note. - Retires.
- En mer. - Bougé.
- Hameau des Bouches-du-Rhône. - Moitié.
- Ecorchant.
- Étêtaient.



A Settimana

11^{ème} semaine de l'année

du 11 au 17 mars 2011

Les fêtes : le 11, Rosine - le 12, Justine - le 13, 1^{er} dimanche de Carême, Rodrigue - le 14, Mathilde, Maud - le 15, Louise, Lucrèce - le 16, Bénédicte - le 17, Patrice, Patricia, Patrick.

11^{esima} settimana di l'annu

da u 11 a u 17 marzu 2011

E feste : u 11, Rusina. Eulogiu - u 12, Mamilianu - u 13, Ruderigu - u 14, LAETARE. Mattilda - u 15, Lucrezia. Luisa di Marillac - u 16, Benedetta - u 17, Patriziu.

Un an déjà

Le 12 mars, soixante véhicules se percutent sur une autoroute du sud de l'Allemagne. On dénombre 17 blessés. - Le 13 mars, à Cracovie, en Pologne, le mémorial aux victimes d'un ancien camp de concentration est profané quelques heures avant une marche d'hommage. - Le 14 mars, au premier tour des élections régionales françaises, la gauche arrive largement en tête devant l'UMP de Nicolas Sarkozy. - Le 16 mars, un rapport de l'ONU chiffre les besoins d'Haïti pour se reconstruire après le séisme de janvier à 11,5 milliards de dollars. - Le 17 mars, aux Pays-Bas, un policier de 26 ans est arrêté dans le cadre de l'enquête sur la mort d'une fillette de 12 ans. Il l'avait emmenée chez lui avant de la tuer puis de l'enterrer dans son jardin. - Le 18 mars, en Belgique, il est décidé que les victimes de la catastrophe ferroviaire de Hal-Buizingen percevront 21.000 euros à titre d'avance financière.

L'esprit du monde

La jeunesse a cela de beau qu'elle peut admirer sans comprendre.

Anatole France

Le truc de la semaine

Si vous devez coller des étiquettes sur vos bocaux en verre ou vos bouteilles, remplacez la colle par du lait. En humectant le papier et le plaçant directement sur le verre, le maintien est garanti.

Les tablettes de l'Histoire

Le 13 mars 1974, en France, inauguration de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle au nord-est de Paris. - Le 14 mars 1879, naissance du physicien Albert Einstein. - Le 15 mars 2005, le Vatican condamne le best-seller Da Vinci Code et recommande de ne pas le lire. - Le 17 mars 1959, le Dalai-Lama s'enfuit du Tibet pour se réfugier en Inde. Le lendemain, l'armée chinoise commence à envahir Lhassa. - Le 18 mars 1992, lancement de Windows 3.1 qui restera le logiciel le plus populaire jusqu'à la mise sur le marché de Windows 95.

Savez-vous que ?

Non content d'envisager la création d'une Europe fédérée, Henri IV avait une vision prémonitoire de l'O.T.A.N. que nous connaissons. En effet, il préconisait que chaque état occidental verse de l'argent pour constituer une seule armée, sous le commandement de trois capitaines généraux de terre et de mer.

Le centre Georges Pompidou a dépassé toutes les espérances d'affluence. Les créateurs espéraient accueillir 7.000 visiteurs par jour. En 1993, c'est 25.600 personnes qui visiteront Beaubourg chaque jour ! Depuis 1977, date de l'ouverture, 195 millions de personnes sont entrées dans ce centre.

Le Français Christophe Lemaître est devenu le premier athlète blanc à descendre sous les 10 secondes sur 100 mètres, avec un temps de 9 sec 98 le 9 juillet 2010 à Valence. Avant lui, seuls le métis Johnson et 70 coureurs d'origine africaine avaient réussi cette performance.

C'est en Norvège qu'ont été utilisés les premiers skis, il y a de cela 3.000 ans ! Le ski n'était alors nullement un sport, mais un moyen de se déplacer facilement sur la neige, sans s'y enfoncer. En norvégien, le mot "ski" désigne une "bûche", et les premiers skis étaient façonnés dans des bûches de sapin.

C'est en 1676 qu'un astronome danois, Römer, calcula pour la première fois la vitesse de la lumière dans l'espace. Cette vitesse très élevée, 300.000 km à la seconde, a ensuite été utilisée pour mesurer les distances phénoménales entre planètes et galaxies de notre univers.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38

DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI

Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX

ANNONCES LÉGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,88 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 | 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégés par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

L'Œuvre des Campagnes

Au service des prêtres ruraux

L'œuvre des Campagnes est une association gérée par la loi de 1901, de dimension nationale, qui se propose d'aider les prêtres de nos campagnes dont chacun sait que les revenus sont parfois insuffisants pour assumer leur charge. Certaines paroisses étant étendues sur plusieurs villages, les fonctions d'homme d'église en province, avec l'administration de plusieurs églises et le sacerdoce auprès de paroissiens éloignés dans l'espace, réclament, en effet, une gestion des plus rigoureuses.

L'Œuvre des Campagnes, dont l'action a été qualifiée de «louable» par le pape Jean-Paul II, apporte une réponse efficace aux problèmes qui se posent au quotidien sur le plan financier aux prêtres ruraux.

Lucile Gandolfi-de La Piquelière est depuis quelques années la responsable pour le diocèse d'Ajaccio de cette association. Essayons d'en apprendre un peu plus sur cette œuvre à destination de ceux que la pauvreté touche parfois au même titre que les paroissiens qu'ils servent au mieux.

► Lucile Gandolfi-de La Piquelière, présentez-nous l'Œuvre des Campagnes ?

Fondée en 1857, sur l'initiative de l'abbé Jean-Marie Vandel, (encouragé par le curé d'Ars), et de Madame de La Rochejacquelein, dans le but de favoriser le retour de la Foi dans les paroisses rurales, l'Œuvre des Campagnes a pour but d'aider le clergé dans l'accomplissement de son ministère. Elle est présidée aujourd'hui avec dévouement par le Général Louis d'Astorg. La cheville ouvrière étant Madame Isabelle de Rougé, toujours disponible à tous.

Elle apporte son aide aux prêtres pour acheter ou réparer un véhicule, améliorer les conditions de vie, (chauffage, équipement informatique etc.), aménager des salles servant à la catéchèse, renouveler les ornements liturgiques, redistribuer des honoraires de messe.

L'Œuvre, comme toute association, reçoit des cotisations, des dons, des legs et organise depuis 1891 des ventes de charité annuelles. Cette année, la journée d'entra-

de aura lieu le jeudi 24 mars 2011, dans les salons du 9 avenue Hoche. Avec, comme dans toute «kermesse», différents comptoirs, ainsi que des dédicaces d'ouvrages.

► Vous occupez le poste de déléguée. Pourquoi avoir accepté cette fonction ?

J'ai accepté sur la demande du Chanoine Castagnini, ancien curé de Biguglia. C'est pour moi un devoir d'aider cette œuvre qui a pu, cette année, apporter son soutien à plus de 900 prêtres.

► L'association gère une revue. Dans quel dessein a-t-elle été créée ?

C'est un bulletin de liaison, avec des nouvelles des diocèses, des comptes rendus d'ouvrages, des réflexions sur les grandes questions de notre époque au regard de la Foi.

► Est-ce que des prêtres corses ont été aidés ?

Bien sûr, puisque le clergé corse est par-dessus tout rural ou semi-rural. Je suis heureuse que vous me posiez cette question parce que je pense qu'en Corse, bien d'autres prêtres pourraient être soutenus par l'Œuvre des Campagnes.

► Qu'est-ce que votre association leur a concrètement apporté ?



Des primes pour leur jubilé, et surtout l'aide à l'achat de véhicules. Encore faut-il qu'eux-mêmes connaissent l'Œuvre et la contactent.

► Quels sont, aujourd'hui, vos besoins ?

Faire connaître l'Œuvre, afin qu'elle continue à pouvoir agir au mieux. Je souhaite par-dessus tout trouver des relais aux quatre coins de notre île, en Balagne, à Porto-Vecchio sud et à Ajaccio.

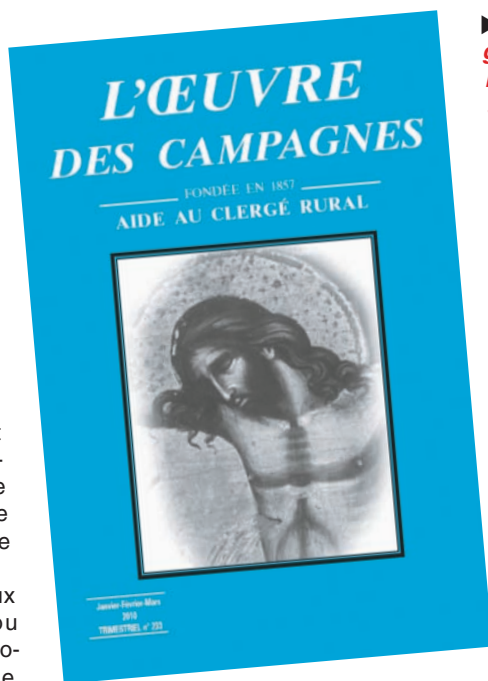
► Qu'est-ce que les Corses peuvent faire pour aider cette association ?

Me contacter pour souscrire à un abonnement au bulletin de l'Œuvre, et aider à susciter de nouveaux adhérents.

Les prêtres ayant besoin d'aide peuvent écrire au 2 rue de la Planche, 75 007 Paris, ou contacter la déléguée au 04 95 32 51 73 l'après-midi. Ceux qui désirent aider cette Œuvre ou qui souhaitent de plus amples renseignements peuvent appeler au même numéro, ou écrire à Lucile Gandolfi - de La Piquelière, vieux village, 20620 Biguglia.

► Vous êtes impliquée dans la vie culturelle en tant que présidente de plusieurs autres associations. Présentez-les-nous ?

En effet, j'essaie, au sein de la Franciscorsa de pérenniser l'immense travail effectué par le Père André-Marie au service de l'histoire de la Corse et au service des chercheurs. À la Sauvegarde du Patrimoine de Bastia, nous tentons d'attirer l'attention sur le petit patrimoine bâti : moulins, fours, chapelles, par respect pour le savoir-faire de nos anciens, et pour que nos paysages ne perdent pas le souvenir de nos racines. Quant à la «Mariana», où je débute à peine, c'est une joie de contribuer à mettre au jour notre passé romain et paléochrétien.



27 Mars 2011

Championnat de Corse

22^{ème} Marathon

Semi - Marathon & 10 Km

d'Ajaccio



Com'Art Design



Départ de la Parata à 10 Heures

Inscriptions

www.aspttajaccioathletisme.fr

04 95 22 42 65

06 22 65 26 57

Clôture le 26 / 03 / 2011

De 16 à 20 H Place Foch



LA POSTE



TRANSPORT EN COMMUN D'AJACCIO

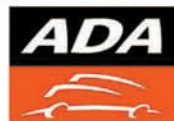
ST GEORGES

EAU DE SOURCE CORSE

POWERADE



AIR CORSICA



LOCATION DE VÉHICULES

